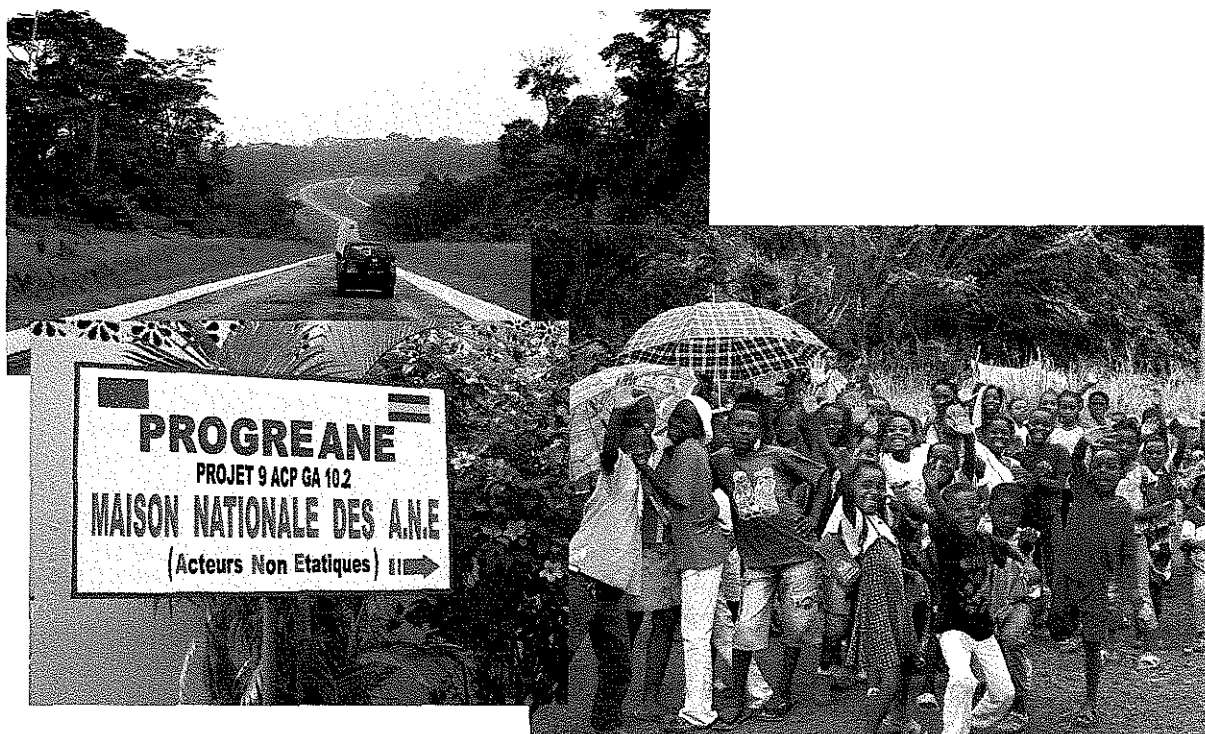


Coopération Gabon – Commission européenne

RAPPORT ANNUEL CONJOINT

2007



Septembre 2008

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS DE L'ORDONNATEUR NATIONAL ET DU CHEF DE DELEGATION.....	3
RESUME.....	4
1 BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	6
1.1 BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE.....	6
1.2 BILAN DE LA SITUATION ECONOMIQUE.....	6
1.2.1 Le cadre macroéconomique.....	6
1.2.2 Réformes et diversification de l'économie nationale.....	9
1.3 BILAN DE LA SITUATION SOCIALE.....	10
2 EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS.....	11
2.1 SECTEURS DE CONCENTRATION ET APPUI MACRO-ECONOMIQUE	11
2.1.1 Secteur de concentration 1 : appui aux transports - appui aux infrastructures routières	11
2.1.2 Secteur de concentration 2 : éducation/formation professionnelle	13
2.2 PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION	14
2.2.1 Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED.....	14
2.2.2 Composante Gabon du programme de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC, phase 4), voir également 2.5.2.2.....	15
2.2.3 Programme sectoriel de valorisation des aires protégées (PSVAP)	15
2.3 UTILISATION DES RESSOURCES POUR LES ACTEURS NON ETATIQUES	16
2.4 UTILISATION DE L'ENVELOPPE B	16
2.5 AUTRES INSTRUMENTS	17
2.5.1 SYSMIN	17
2.5.2 Coopération régionale.....	18
2.5.3 Coopération intra-ACP	20
2.5.4 Lignes budgétaires de la Communauté.....	21
2.5.5 L'accord de partenariat économique (APE)	23
2.5.6 Banque Européenne d'Investissement	24
Banque Européenne d'Investissement	24
2.5.7 L'accord de pêche UE/Gabon.....	24
2.5.8 L'exportation des produits de la pêche vers l'Union européenne.....	26
3 COHERENCE DES POLITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT.....	26
4 STRATEGIE UE-AFRIQUE.....	26
5 COORDINATION DES BAILLEURS ET HARMONISATION.....	28
6 DIALOGUE AVEC LES ANE	28
7 CONCLUSIONS	28
ANNEXES 1. INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET OMD.....	30
ANNEXE 1.1 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE MACRO-ECONOMIQUE.....	30
1.2 TABLEAU DES INDICATEURS POUR LES OMD	31
ANNEXE 2 SITUATION FINANCIERE POUR LES, 7 ^{ME} , 8 ^{ME} ET 9 ^{ME} FED	32
ANNEXE 3 TABLEAU RECAPITULATIF DE LA COOPERATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU 31.12.2007	33
ANNEXE 4 PROJETS REGIONAUX.....	34
ANNEXE 5 PROJETS DE LA BEI	35
ANNEXE 6 CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS	36
ANNEXE 7 CARTE DU PAYS	37
ANNEXE 8 LISTE DES ACRONYMES.....	38

AVANT PROPOS DE L'ORDONNATEUR NATIONAL ET DU CHEF DE DELEGATION

L'année 2007 a été marquée par la signature à Lisbonne, le 9 décembre 2007, du document de stratégie pays et du programme indicatif national (DSP/PIN) qui prévoient pour la période 2008-2013 les principaux axes de la coopération entre l'Union européenne et le Gabon sur financement 10^e FED. Dans ce cadre, une enveloppe de 49 millions d'euros a été prévue. Le soutien aux infrastructures de base (29 millions d'euros, soit 60% du PIN) et le secteur de l'éducation et de la formation (10 millions d'euros, soit 20% du PIN) constituent les deux secteurs de concentration. Hors concentration, il est notamment prévu de continuer à soutenir la politique volontariste de l'Etat gabonais en matière de valorisation et de gestion des ressources naturelles renouvelables, avec un montant de 4 millions d'euros.


Il faut souligner les bons résultats du partenariat entre l'Union européenne et le Gabon, qui a permis d'engager l'ensemble des fonds du 9^e FED pendant l'année 2007. Cela s'est traduit par le lancement du projet d'appui au programme national d'entretien routier, le démarrage des programmes de renforcement des Acteurs Non Etatiques et d'appui à la formation professionnelle ainsi que la signature de la convention de financement relatif à l'appui aux mesures d'urgence contre la grippe aviaire. Il en est de même au niveau régional avec le démarrage de la 4^e phase d'ECOFAC et le lancement du Programme de la CEEAC d'appui à la paix et à la sécurité (PAPS).

Au niveau national, l'année a été marquée par le 40^{ème} anniversaire de l'accession à la magistrature suprême du Chef de l'Etat, S.E. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA. A cette occasion, le Président de la République gabonaise a prononcé une allocution remarquée, au cours de laquelle il a souligné l'urgence, pour le gouvernement, de mener avec vigueur les réformes nécessaires dans le domaine de la gouvernance des finances publiques, du système judiciaire, de l'éthique publique, de l'Etat de droit. De même, il a réaffirmé avec force la priorité qui doit être donnée aux domaines sociaux que sont l'éducation, la santé, avec la mise en place d'une couverture-maladie pour les Gabonais les plus démunis notamment, ainsi que celui de l'habitat social.

Enfin, au niveau régional et international, le Gabon est demeuré un acteur important dans les processus de préservation, de stabilisation et de maintien de la paix. Le Président de la République s'est notamment personnellement impliqué dans les pourparlers de paix concernant le Darfour, le Tchad, ainsi que la côte d'Ivoire. La nomination récente de M. Jean PING au poste de président de la Commission de l'Union africaine marque la reconnaissance internationale pour le rôle important de la diplomatie gabonaise au niveau africain et mondial.

Libreville, le

**Le Chef de Délégation
de la Commission Européenne**


Thierry MATHISSE

**Le Ministre de la Planification
et de la Programmation du Développement
Ordonnateur National du FED**


Rictar d'Auguste ONOVIET

RESUME

Sur le plan de la politique intérieure, l'année a été marquée par le 40^{ème} anniversaire de l'accession à la magistrature suprême du Chef de l'Etat S.E. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA. A cette occasion, le Président de la République gabonaise a prononcé une allocution remarquée au cours de laquelle il a souligné l'urgence, pour le Gouvernement, de mener avec vigueur les réformes nécessaires dans le domaine de la gouvernance des finances publiques, du système judiciaire, de l'éthique publique, de l'Etat de droit. De même, il a réaffirmé avec force la priorité aux domaines sociaux que sont l'éducation, la santé, avec la mise en place d'une couverture-maladie pour les Gabonais les plus fragiles notamment, ainsi qu'au domaine de l'habitat.

Au plan international, le Gabon a pris part aux grands sommets mondiaux. Le pays a réaffirmé son engagement à contribuer à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatiques. Il en a été ainsi en septembre 2007 devant l'Assemblée générale des Nations unies, mais également à l'occasion du Sommet UE-Afrique de Lisbonne, tenu les 8 et 9 décembre 2007.

Au niveau économique, l'année 2007 a été marquée par une croissance vigoureuse de l'activité de l'ordre de 5,6%. Le secteur hors pétrole soutient fortement cette progression avec un taux de 6,4%, grâce notamment à la hausse des exportations de manganèse et de bois en grumes, ainsi qu'au dynamisme des industries de transformation du bois et du secteur des services. Par contre, avec une inflation attendue à hauteur de 4,8%, l'indice des prix à la consommation est en forte hausse pour l'année écoulée, en raison notamment d'une très forte augmentation des prix du carburant et des produits alimentaires. Ces performances de l'économie interviennent dans un contexte de renforcement de la gouvernance des finances publiques. Des efforts restent cependant à faire en vue de rendre l'environnement des affaires plus attractif.

Dans le domaine minier, l'important projet d'extraction du minerai de fer de Bélinga a été le sujet d'un débat au niveau national principalement sur l'impact environnemental des différentes infrastructures à réaliser, outre le site d'exploitation (barrage hydroélectrique, chemin de fer, et port en eaux profondes). Un temps suspendus, les travaux ont repris suite à une décision du président de la République qui a en outre proposé d'associer des ONG au Comité de suivi du projet. Cette opération d'envergure doit participer dans les années à venir à la diversification de l'économie gabonaise et contribuer fortement à compenser la baisse annoncée de la production pétrolière.

Toutefois, le secteur pétrolier reste largement pourvoyeur de richesse grâce à un maintien des cours à un niveau très élevé. De ce fait, les trois principales sociétés opérant dans le secteur - Total, Shell et Perenco - annoncent des résultats financiers en hausse pour 2007. Cette situation favorable des cours mondiaux du brut permet également la mise en exploitation de nouveaux champs pétrolifères dont la rentabilité était jusqu'à aujourd'hui limitée. Néanmoins, pour les années à venir, les grands groupes pétroliers tablent sur une stabilisation de la production au niveau actuel (autour de 12,5 millions de tonnes).

Au plan social, des progrès apparaissent au regard de l'évolution de certains indicateurs. Ainsi, avec un IDH de 0,677 en 2005, le Gabon se classe désormais au 119^{ème} rang mondial, soit une progression de 5 places par rapport à son classement antérieur. Cependant, la situation de la pauvreté exige des efforts toujours soutenus du Gabon qui, avec un PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat de 6954 \$, se situe en 8^{ème} position sur le continent africain, juste devant l'Ukraine (6.848 \$) au niveau mondial.

En ce qui concerne la coopération au développement, l'année 2007 se caractérise par la signature des conventions de financement des projets majeurs du 9^{ème} FED, notamment l'appui au programme gabonais d'entretien routier, le renforcement des ANE, l'appui à la formation professionnelle et l'appui aux mesures d'urgence contre la grippe aviaire. La totalité des fonds alloués au Programme indicatif national a été engagée.

Au niveau régional des progrès ont été réalisés avec le démarrage de la 4^e phase d'ECOFAC et le lancement du PAPS à la CEEAC dont le siège se situe à Libreville.

Enfin, il faut noter l'évaluation à mi-parcours du SYSMIN, dont le montant représente la moitié de l'encours actuel de la coopération avec le Gabon. Ce travail a permis une réorientation de certains volets du programme, dont notamment celui relatif à l'hydraulique villageoise.

Pour la période 2008-2013, dans le cadre du 10^e FED signé à Lisbonne le 9 décembre 2007, le Gouvernement gabonais et la Commission européenne ont convenu de renforcer leur coopération au développement autour des problématiques liées aux infrastructures collectives de base, à l'éducation et la formation, à la gestion durable des ressources naturelles, à la gestion des finances publiques et à la diversification économique.

Sur une enveloppe programmable de quarante neuf (49) millions d'euros, le Gabon et l'Union Européenne ont souhaité en consacrer 60% pour appuyer l'entretien routier et l'assainissement urbain, 20% pour soutenir les efforts du gouvernement en matière d'éducation de base et d'adéquation formation-emploi, 8% pour améliorer durablement la gestion des ressources naturelles renouvelables, et 10% enfin pour renforcer les capacités des secteurs public et privé.

1 BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE

Le 2 décembre 2007, le Président de la République gabonaise, S.E. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA prononçait, à l'occasion des quarante ans de son accession à la magistrature suprême, une allocution importante. Tout en rappelant les progrès accomplis par le pays depuis 1967, le Président a surtout indiqué l'urgence pour le Gouvernement de mener avec vigueur les réformes nécessaires dans le domaine de la gouvernance des finances publiques, du système judiciaire, de l'éthique publique, de l'Etat de droit,... Il a aussi réaffirmé avec insistance la priorité qui doit être donnée aux domaines sociaux, à savoir l'Education, la Santé, avec la mise en place d'une couverture-maladie pour les Gabonais les plus fragiles notamment ainsi que l'habitat social. A la suite du discours du Président Bongo, un remaniement ministériel a eu lieu dans les derniers jours de 2007, qui a réduit la taille de l'équipe gouvernementale (41 ministres au lieu de 50 dans l'équipe sortante).

Enfin, au niveau régional et continental, le Gabon est demeuré un acteur important dans les processus de préservation, de stabilisation et de maintien de la paix. Le Président de la République s'est notamment personnellement impliqué dans les pourparlers de paix concernant le Darfour, le Tchad, ainsi que la côte d'Ivoire. La nomination récente de M. Jean PING au poste de président de la Commission de l'Union africaine marque la reconnaissance internationale pour ce rôle important de la diplomatie gabonaise.

Par ailleurs, le pays a pris une part active à l'ensemble des Sommets des Chefs d'Etat de la CEMAC, qui ont permis d'aborder notamment la redynamisation de cette organisation sous-régionale. La nécessité de donner une impulsion nouvelle à la CEMAC avait été discutée lors d'un Sommet tenu à Bata du 14 au 15 mars 2006.

En ce qui concerne la CEEAC, le Gabon a activement participé aux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat en octobre 2007, à la suite de laquelle la paix et la sécurité ont été placées parmi les priorités de la CEEAC.

Au plan international, le Gabon a pris part aux grands sommets mondiaux. Le pays réaffirmé son engagement à contribuer à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatiques. Il en a été ainsi en septembre 2007 devant l'Assemblée générale des Nations unies, mais également à l'occasion du Sommet UE/Afrique de Lisbonne tenu du 8 au 9 décembre 2007.

Dans le cadre plus spécifique des relations ACP/UE, le mandat du Gabon à la coprésidence de l'Assemblée parlementaire paritaire a pris fin au 1er décembre. Néanmoins, le pays s'est vu désigné Président honoraire de l'Assemblée parlementaire ACP.

1.2 BILAN DE LA SITUATION ECONOMIQUE

1.2.1 Le cadre macroéconomique

1.2.1.1 PIB, Inflation, finances publiques

En 2007, la croissance de l'économie apparaît vigoureuse avec un taux de progression de la richesse nationale annoncée à 5,6%. C'est le secteur hors pétrole qui progresse le plus fortement, avec une hausse qui devrait atteindre 6,4 %, et excéderait de 0,7 % les projections. Cette situation trouve ses fondements dans un accroissement de la production de manganèse, dans un développement de l'exploitation forestière et du secteur de la transformation du bois

ainsi que celui des services. Ce résultat est bien supérieur à la moyenne décennale qui s'élève à 2,8 %. Quant à lui, le secteur pétrolier devrait se limiter à une hausse de 3,1%

Avec une inflation attendue à hauteur de 4,8%, l'indice des prix à la consommation est en forte hausse en 2007, dû notamment à une très forte augmentation des prix du carburant (gasoil + 26%) et des produits alimentaires. Afin de contenir cette poussée inflationniste et en réponse à la pression du public, le gouvernement a bloqué en septembre les prix de l'huile de palme, du lait, du ciment et du contreplaqué, qui avaient enregistré une hausse marquée durant l'été. Les prix ont été à nouveau libéralisés en fin d'année.

Cette performance de l'économie intervient dans un contexte de renforcement de la gouvernance des finances publiques. Ainsi, l'excédent budgétaire de l'État devrait s'élever à 10,1% du PIB contre 9,2% en 2006. L'évolution de l'endettement public est également marquée par une amélioration des indicateurs, puisque le ratio dette/PIB reste sur une tendance baissière amorcée depuis 2003 et se situe autour de 36,7% du PIB contre 44,1% en 2006.

En général, les excédents budgétaires du Gabon ont été utilisés pour :

- le remboursement de la dette extérieure (par ex Club de Paris) et intérieure (Club de Libreville) ;
- le règlement des engagements vis-à-vis du système bancaire ;
- la reconstitution des avoirs extérieurs (entre autre la constitution et l'alimentation du fonds des générations futures (compte à la BEAC).

1.2.1.2 Accord Fonds Monétaire International

Un nouvel accord de confirmation a été accordé par le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) le 7 mai 2007 pour une durée de trois ans. Cet accord triennal repose sur trois piliers : placer les finances publiques sur une trajectoire soutenable à moyen terme (notamment la réduction à 6-7% du déficit primaire hors pétrole qui représente encore 18% du PIB non pétrolier en 2006), renforcer la gestion des finances publiques notamment la gestion des revenus pétroliers, et éliminer les obstacles structurels au développement du secteur privé en vue de la relance de la croissance du secteur non pétrolier.

Une mission FMI a séjourné à Libreville du 27 septembre au 9 octobre 2007 pour préparer la première revue de cet accord triennal de confirmation. Pour les membres de cette délégation, l'économie gabonaise a enregistré des résultats satisfaisants au cours du premier semestre de 2007 grâce à l'application de politiques macroéconomiques prudentes et à la poursuite des réformes structurelles. Tous les critères de réalisation du programme à fin juin 2007 ont été observés, à l'exception de l'application du mécanisme d'ajustement automatique du prix des carburants.

La mission est parvenue à un accord préliminaire avec les autorités gabonaises sur un ensemble de mesures de nature à soutenir l'exécution du programme pour 2008. Vu le défi que constitue la baisse tendancielle de la production pétrolière, la mission a encouragé les autorités à poursuivre une politique budgétaire cohérente avec l'objectif d'atteindre, d'ici 2011, une position fiscale soutenable. Pour 2008, une première étape vers cet objectif nécessite de réfléchir sur la problématique du niveau élevé des dépenses courantes, qui restreignent les investissements dans les infrastructures et les allocations aux programmes sociaux du gouvernement.

1.2.1.3 Dette publique

En 2007, le Gouvernement gabonais a décidé de procéder au rachat anticipé de sa dette auprès du Club de Paris moyennant une décote de 15% (le Gabon avait demandé 33%). La France a pour sa part accordée une annulation supplémentaire de 5% à travers le mécanisme de "conversion annulation" devant être consacré à la protection de l'environnement.

Le montant du rachat s'élève à 1,5 milliards US\$. Le gouvernement financera cette opération sur fonds propres pour 300 millions US \$. Pour le reste, l'Etat recourra à un emprunt obligataire sur le marché international de capitaux pour un montant de 1 milliard de US\$ (10 ans remboursable in fine et assorti d'un taux d'intérêt nominal de 8,20 %) et sur le marché des capitaux de la zone CEMAC pour un montant de 200 millions US\$.

D'après le FMI, l'ensemble du montage financier devrait réduire de 11 % la valeur actualisée nette (VAN) de la dette correspondante, bien que l'emprunt ait été émis dans des conditions moins favorables et que le remboursement in fine implique un besoin de financement considérable à l'échéance.

1.2.1.4 Notation de l'économie gabonaise

Pour la première fois depuis son indépendance, le Gabon a chargé une agence internationale d'évaluer le risque financier souverain afin de pouvoir lancer dans les meilleures conditions possibles un emprunt sur les marchés internationaux (voir 1.2.1.3). C'est l'agence Standard & Poor's (S&P) qui a été chargée de l'opération. La notation rendue le 30 novembre 2007 est de BB pour le risque en devises à long terme et B pour le risque à court terme avec une tendance "stable". Pour S&P, cette notation classe le Gabon en 5^{ème} position des pays africains derrière l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Maroc et l'Egypte. Néanmoins, l'agence de notation souligne la nécessité d'accélérer la diversification de l'économie encore trop dépendante du pétrole.

Quelque semaines auparavant, l'agence de notation Fitch Ratings attribuait ses propres notations concernant le défaut émetteur (Issuer Default Rating – IDR) avec "BB-" (BB moins) à la fois pour ses émissions à long terme en devises et pour celles à long terme en monnaie locale. Les émissions à court terme en devises sont assorties de la note IDR "B".

1.2.1.5 Projet de d'exploitation du Fer à Belinga

Le projet d'extraction du minerai de fer de Belinga dans la province de l'Ogooué Ivindo représente l'opération de plus grande envergure dans le secteur. Il s'agit de mettre en valeur le dernier grand gisement de fer au monde n'ayant pas encore été exploité. Les réserves du site sont estimées à 1 milliard de tonnes, pour une teneur en fer de 65%. D'un coût total de 2,4 milliards d'Euros (1.600 milliards de Fcfa), ce projet comprend, outre le site d'exploitation, la construction d'un barrage hydroélectrique, 560 km de voies de chemin de fer et la construction d'un port en eaux profondes. L'exploitation du gisement de fer de Belinga a été attribuée à la compagnie chinoise Panzihua Iron and Steel Co, le barrage sera construit par Sino Hydro, le chemin de fer par la China Railways Engineering. Enfin, China Communication Construction Company Ltd/China Harbour aura pour tâche de construire le port en eaux profondes. La convention de mise en exploitation de ce gigantesque complexe minier a été signée le 7 septembre 2006.

Suite à une intervention de la Ministre de l'environnement au mois d'août 2007, les travaux ont été suspendus. L'absence d'étude d'impact environnementale a été mise en avant par la Ministre pour expliquer sa décision. Elle a été appuyée dans cette démarche pour un certain nombre d'ONG environnementales nationales et internationales. Le président de la République a décidé de la reprise des travaux au mois de septembre et a proposé d'associer

des ONG au Comité de suivi du projet. Il a également présidé au mois d'octobre une réunion ministérielle d'étape dans la mise en œuvre de cet important projet. Il ressort de ces discussions que les chantiers des différentes infrastructures à réaliser (barrage hydroélectrique, chemin de fer, et port en eaux profondes) doivent impérativement démarrer rapidement pour que la date de 2011 comme point de démarrage de la production de fer puisse être tenue.

1.2.1.6 Le pétrole

Malgré une baisse annoncée de la production pétrolière (le pic de production du pays a été enregistré en 1997 avec 18,56 millions de tonnes) le secteur pétrolier reste largement pourvoyeur de richesse grâce à un maintien des cours à un niveau très élevé.

De ce fait, les trois principales sociétés opérant dans le secteur - Total, Shell et Perenco - annoncent des résultats financiers en hausse pour 2007. Cette situation favorable des cours mondiaux du brut permet également la mise en exploitation de nouveaux champs pétrolifères dont la rentabilité était jusqu'à aujourd'hui limitée.

Néanmoins, pour les années à venir, les grands groupes pétroliers tablent sur une stabilisation de la production au niveau actuel (autour de 12,5 millions de tonnes).

S'agissant des revenus générés par ce secteur, ils s'élèveraient, si on en croit le rapport ITIE 2007 portant sur les revenus de 2006, à 1996,7 millions de \$. Ce chiffre porte sur 76% des entreprises du secteur.

1.2.1.7 Perspectives macroéconomiques 2008

En 2008, le gouvernement gabonais table sur un taux de croissance du PIB hors-pétrole de 4,7%. Cette croissance devrait provenir principalement du secteur forestier, de l'industrie du bois et des services. La production pétrolière devrait augmenter quand à elle de 2,4% suite à la mise en production de nouveaux champs. L'inflation devrait être ramenée à 3%, ce qui correspond au critère de convergence de la CEMAC. Enfin, la balance des paiements devrait rester largement excédentaire grâce au niveau soutenu des exportations pétrolières, minières et forestières.

Avec un total des recettes propres s'établissant à 1.730,1 milliards de Fcfa, la loi de finances 2008 adoptée par le parlement gabonais est en augmentation de 9,6% par rapport à la loi de finances rectificative de 2007. Cette amélioration résulte de l'augmentation conjuguée des recettes pétrolières (85,9 milliards de Fcfa) et des recettes hors pétrole (61,3 milliards de Fcfa). Compte tenu du maintien à un niveau élevé des cours du pétrole, une loi de finances rectificative devrait être votée au cours du premier semestre 2008.

1.2.2 Réformes et diversification de l'économie nationale

Les perspectives pour l'année 2008 s'annoncent donc relativement encourageantes. Le Gabon devrait demeurer dans une phase expansionniste, bien qu'inférieure à l'année 2007, propice à l'amplification des réformes visant à conforter la discipline budgétaire, diversifier l'économie et la rendre plus compétitive.

S'agissant des initiatives prises par le Gouvernement pour renforcer la gestion budgétaire, des avancées positives sont observées dans la programmation, la préparation, et l'exécution du Budget. L'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme a ainsi permis de mieux intégrer dépenses de fonctionnement et d'investissement, et d'affecter les ressources budgétaires conformément aux actions prioritaires identifiées dans le DSCR. En outre, le système de

passation des marchés publics apparaît aujourd'hui plus efficient. Au premier semestre 2007, plus de 69% des marchés publics passés avaient fait l'objet d'un appel d'offres. De plus, le Gouvernement a soumis à l'approbation du Parlement un nouveau code des impôts, qui tient notamment compte des évolutions réglementaires intervenues en la matière. Par ailleurs, les autorités gabonaises ont poursuivi le dialogue avec les partenaires techniques et financiers sur l'ITIE. Le rapport de l'ITIE pour 2006 est en attente de publication.

Toutefois, le Gouvernement doit encore parvenir à régler la question des subventions qui, tout en pesant lourdement sur son budget, ne profitent pas équitablement à l'ensemble de la population, et notamment aux couches les plus pauvres. Les subventions implicites aux carburants sont à ce titre illustratives. Elles ont représenté 3,2% du PIB hors pétrole en 2005, contre 2,2% et 3,1% respectivement pour le budget de l'Éducation et de la Santé.

Pour ce qui concerne les mesures visant à diversifier l'économie et accroître sa compétitivité, l'État a accéléré son désengagement du secteur productif concurrentiel. Ainsi, le processus de privatisation de Gabon Télécom est achevé, et la levée des restrictions sur l'exportation des grumes d'Okoumé est désormais effective.

S'agissant de Gabon Télécom, il faut noter que suite la privatisation de la société nationale, les nouveaux actionnaires ont lancé un plan de restructuration interne de grande ampleur prévoyant notamment la suppression de nombreux postes au moyen de départ volontaires. Cette annonce a déclenché un mouvement de protestation interne important. Une grève de grande ampleur a été entamée afin qu'au minimum, ce dispositif de départ volontaire se fasse sur la base du droit gabonais qui prévoit 120 mois de salaires brut comme indemnités transactionnelles.

Des efforts restent cependant à faire en vue de rendre l'environnement des affaires plus attractif. Les différentes études menées à cet égard montrent que le Gabon a encore des progrès à faire. Le rapport "Doing Business 2008" produit par la Banque Mondiale montre ainsi que le Gabon est, dans la zone CEMAC, le pays qui assure à la fois la moins bonne protection des investisseurs et permet le plus difficilement de poursuivre en justice les gestionnaires d'entreprises, par leurs actionnaires, pour faute professionnelle.

Si le Gabon veut drainer les investissements directs étrangers notamment, il devra définir un cadre des échanges stable, transparent et prévisible pour les investisseurs. Malgré les craintes exprimées par le Gouvernement de voir l'impact d'un A.P.E. dégrader les finances publiques et menacer la survie de certaines industries, l'insertion accrue et harmonieuse de la sous-région à l'économie mondiale, reste un objectif affiché par le pays.

1.3 BILAN DE LA SITUATION SOCIALE

Depuis les années 2000, le Gouvernement gabonais ainsi que les acteurs du développement ont pris conscience du phénomène de progression continue de la pauvreté dans le pays et, dès lors, la problématique de la réduction de la pauvreté est demeurée au centre des débats sur les politiques de développement. En 2003, le programme d'ajustement structurel défini avec le Fonds Monétaire International avait comme objectif global la réduction de la pauvreté. En janvier 2006, une Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) est officiellement adoptée par le Gouvernement, en vue de rendre cohérentes et efficaces les stratégies de réduction de la pauvreté.

Cette SCRP, dont le dispositif de suivi est en phase d'opérationnalisation, doit pouvoir amplifier et accélérer les premiers résultats encourageants observés depuis 2005, qui apparaissent comme les effets des mesures sociales mises en œuvre depuis 2003 notamment.

En effet, des progrès apparaissent au regard de l'évolution de certains indicateurs. Ainsi, avec un IDH de 0,677 en 2005, le Gabon se classe désormais au 119^{ème} rang mondial, soit une progression de 5 places par rapport à son classement antérieur. La hausse de l'espérance de vie à la naissance, ainsi que l'embellie économique semblent expliquer l'orientation positive de l'IDH. Pourtant, les inégalités restent fortes puisque un tiers de la population vit sous le seuil national de pauvreté. Cette situation trouve notamment ses fondements dans le phénomène d'urbanisation rapide que connaît le pays depuis plusieurs années. La situation sociale demeure donc préoccupante, et les efforts entrepris par le Gabon, qui avec un PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat de 6954 \$, se situe en 8^{ème} position sur le continent africain et juste devant l'Ukraine (6.848 \$) au niveau mondial, doivent être maintenus

Au plan sanitaire, 12% des enfants de moins de 5 ans présentent encore une insuffisance pondérale par rapport à leur âge et seulement 55% des enfants de moins d'un an sont entièrement immunisés contre la rougeole. En outre, seuls 44% des enfants de moins de 5 ans souffrant de diarrhées bénéficient d'un suivi approprié. Par ailleurs, 24% des accouchements sont accompagnés par des personnes non qualifiées. De son côté, le taux de prévalence du VIH/SIDA, quoiqu'en forte régression à 5,9% en 2007, est encore élevé. Le paludisme, lui, reste endémique et constitue la principale cause d'hospitalisation, tout en étant au premier rang des causes de la mortalité au Gabon. La tendance est toutefois à la baisse, à la lecture de certains indicateurs, (gouttes épaisses négatives, prises en charge) grâce à l'action gouvernementale et à l'appui du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, le paludisme et la Tuberculose et des autres partenaires.

Au niveau du système éducatif, en dépit d'un taux d'alphabétisation des jeunes estimé à 96,2% qui en font un des pays les plus alphabétisés et scolarisés d'Afrique, le Gabon se caractérise par un système éducatif à faible efficacité interne. Seulement 69% des enfants atteignant la cinquième année du primaire n'ont connu d'échecs dans leur parcours.

Le pays fait néanmoins des efforts dans l'atteinte des ODM d'ici à 2015. Ainsi le taux de mortalité infantile a-t-il été réduit de près de 70,3% en 8 ans, la part de la population sous-alimentée dans la population totale a baissé de 50% entre 1992 et 2004, le nombre de jeunes alphabétisés a progressé de 4% en 11 ans.

La mise en œuvre d'un dispositif de l'assurance –maladie, financé par des dispositions fiscales qui entreront en vigueur en 2008 et destiné à assurer la couverture maladie des personnes économiquement faibles, devrait permettre une amélioration des indicateurs de santé, dont la collecte et le traitement demeure cependant difficile.

A l'avenir, grâce notamment à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique (SDNS) débutée en 2007 avec l'assistance de la Banque Mondiale, la collecte et le traitement des statistiques sociales devraient s'améliorer. En dépit de difficultés dans la phase de démarrage de la préparation de la SDNS liées à la recherche des financements nécessaires, le document final devrait être prêt en 2009.

2 EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

2.1 SECTEURS DE CONCENTRATION ET APPUI MACRO-ECONOMIQUE

2.1.1 Secteur de concentration 1 : appui aux transports - appui aux infrastructures routières

L'objectif majeur du PIN 2002-2007 est d'accompagner le Gabon dans sa transition économique et sociale vers l'après pétrole en promouvant la mise en œuvre des politiques

sectorielles axées sur la lutte contre la pauvreté et en y introduisant certaines réformes économiques et structurelles.

La volonté de l'Etat gabonais de donner un nouvel essor à sa politique dans le domaine des infrastructures de transport passe par une modernisation de la politique notamment dans le sous-secteur routier. Le faible développement du sous-secteur routier se manifeste par une très faible densité du réseau en état praticable en toute saison et d'importants faiblesses en termes de capacités sur le plan institutionnel et sur le secteur privé. Ces retards sont dus en majorité à la concentration des investissements passés dans d'autres sous secteurs (notamment ferroviaire et aérien) et d'autre part à l'absence d'une politique fiable d'entretien routier. Malgré des indicateurs favorables en termes de perspective (notamment avec la mise en place du FER II), les avancées dans le cadre de la mise en place des éléments de base nécessaires à une approche sectorielle sont lentes :

(i) La mise en place d'un cadre politique et de planification technique et budgétaire pour le secteur reste d'actualité depuis l'essai d'actualisation du PDIT en 2004 financé par le FED, il faut cependant, souligner que le Gouvernement a dans le cadre du chronogramme des activités de sa feuille de route 2008 affirmé la nécessité de réactualisation du PDIT avec la mise en place d'un Comité Interministériel. Les dernières nouvelles sur un possible développement du projet minier de Belinga constituent un événement majeur au niveau de la planification des transports pour l'ensemble du pays et implique la nécessité de procéder à la révision du cadre politique. La planification budgétaire (notamment CDMT) n'a pas enregistré des avancées et seulement la mise en place du FER II permet une vision à moyen terme d'une partie de ressources affectées au secteur.

Certaines activités d'appui institutionnel, comme la mise en place d'une Base de Données Routiers avec la mise en place d'un site pilote au FERII, sont en cours de développement à travers l'installation de deux (2) Cellules au sein de la Direction de la Statistique et la Direction Générale de l'Entretien des Routes et Aéroports, la poursuite de la collecte des données (géométriques et auscultation) sur l'ensemble du réseau national soit environ 3000km de prévue pour la campagne 2008 à travers le financement du FERII avec l'appui de l'Assistance Technique du projet d'Appui au Programme Gabonais d'Entretien Routier (PERFED) financé par le FED.

(ii) Par ailleurs, la coordination du secteur par le Gouvernement est marquée par le fait que plusieurs Ministères sont impliqués et la coordination interne est lourde. Des réglages importants sont à effectuer pour rendre efficace cette coordination.

Dans le cadre de la coopération avec l'UE les principaux problèmes identifiés à résoudre sont les suivants :

- 1. L'insuffisance d'entretien des routes entraînant la dégradation importante du réseau existant ;
- 2. La faiblesse au sein des institutions chargées de la gestion du secteur routier et le déficit en matière de base de données routières ;
- 3. Le manque de compétence et l'insuffisance de matériel pour les PME et les Bureaux d'études ;
- 4. L'incertitude sur les ressources financières allouées à l'entretien routier.

Dans cette logique, l'action concertée de la Commission européenne et de la République gabonaise dans ce secteur s'est traduite par la signature le 2 avril 2007 d'une Convention de Financement (n°9605/GA) "Appui au programme gabonais d'entretien routier" d'un montant

de 13.750.000 €; ce programme prévoit (i) l'appui institutionnel au Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et de la Construction (MTPEC), (ii) la formation des PME/PMI dans le domaine de l'entretien routier, (iii) l'organisation et le suivi des chantiers école et (iv) l'appui institutionnel au Fonds d'Entretien Routier de deuxième génération (FER II).

Par ailleurs, créé par la loi n°004/2006 d'avril 2006, le Conseil d'administration du FER II est opérationnel depuis le 22 février 2007. Des difficultés ont été constatées dans l'application des lois existantes et dans les relations entre le FER II et les Ministères techniques. Toutefois des efforts sont perceptibles dans l'amélioration du dispositif de mise en œuvre.

Dans l'attente d'une confirmation des résultats à travers des audits techniques et financières de l'activité du FER II en 2007 à la fin de l'année on constate une reprise de l'activité dans le sous secteur. Il faut noter la signature d'un protocole d'accord entre le FER II et la DGERA afin de fixer un cadre de collaboration, préciser les attributions et obligations des deux entités dans l'exécution des activités du secteur de l'entretien routier.

Progrès dans les activités

Le programme a démarré officiellement le 17 août 2007 avec l'arrivée du premier membre de l'équipe (AT au FER II). L'équipe d'assistants techniques collabore depuis avec le Ministère des Travaux Publics à la rédaction de la programmation annuelle, à la détermination du réseau prioritaire et à la préparation des actions que seront financés dans le cadre du programme à travers une inspection détaillée du réseau et un diagnostic et identification complète des PME du secteur afin de mieux cibler la composante formation. La mise à jour et la bonne utilisation de la Base de Données Routières Informatisées (BDRI) reste une des priorités du FER II, et environ 1% de son budget annuel sera consacré à son fonctionnement à partir de 2008; l'objectif à moyen terme est de faire de la BDRI un outil incontournable dans la programmation pluriannuelle et la détermination du réseau prioritaire. L'activité de l'AT contribue également à valoriser cet outil de programmation.

Un important travail de recensement, analyse et classification des PME/PMI existantes et potentiellement éligibles au volet formation a été effectué par l'équipe d'AT, qui procédera en 2008 aux formations théoriques et pratiques ainsi qu'au lancement des premiers chantiers école. Le FER II contribuera au bon déroulement de ce volet en utilisant les fonds qu'il consacre chaque année à l'appui au PME/PMI (environ 3% du budget annuel).

Degré d'intégration des questions transversales

Les actions d'appui institutionnel exécutées en 2007 n'abordent pas directement les questions de genre ou environnement.

Lors de la phase de formulation du projet d'appui au secteur routier, les aspects concernant la sécurité et la protection de l'environnement ont été pris en compte. En ce qui concerne le genre, il n'y a pas de mesures spéciales prévues; en matière d'environnement, les appuis aux PME prévus veilleront au respect des lois liées à la limitation de l'impact sur l'environnement.

2.1.2 Secteur de concentration 2 : éducation/formation professionnelle

De septembre 2001 à février 2006, la Commission Européenne a accordé au Gabon un don de 6 millions d'euros (3,9 milliards de FCFA) sur les ressources du FED, en vue de l'aider à

améliorer les performances de son système éducatif au niveau du cycle primaire. Dans le prolongement de cet appui à la politique gouvernementale, l'UE a consenti une enveloppe supplémentaire d'environ 4,5 millions € (2,9 milliards de francs CFA) visant à appuyer les réformes dans le secteur de la formation professionnelle. La convention de financement relative à l'appui au Ministère de la Formation professionnelle et de l'enseignement technique a été signée le 10 octobre 2007.

Prévu pour être exécuté sur trois années, ce projet ambitionne, au travers une démarche pilote, de mettre en place trois filières de métiers courtes et qualifiantes (BTP, bois et agriculture) et d'apporter un appui institutionnel au Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle afin d'améliorer ses capacités de planification et de programmation. Ce projet portera notamment une attention particulière aux problématiques de normes de travail et de travail des enfants.

La première activité mise en œuvre dès la signature de la convention a consisté à la nomination de l'équipe projet au sein du Ministère de la formation professionnelle. Le projet ayant pour axes stratégiques l'alternance et l'apprentissage, les entreprises y jouent un rôle central. C'est pourquoi le projet a également démarré un inventaire des travaux déjà entrepris par le Ministère pour parvenir à l'application de la loi de 2001 établissant notamment l'approche pédagogique par l'alternance et l'apprentissage. Les entreprises sont impliquées dans l'élaboration et la validation des textes d'application qui verront le jour en 2008.

L'année s'est achevée par les discussions devant mener à l'élaboration de deux devis programmes : le premier régissant les activités de l'appui institutionnel, du volet bois et du volet BTP et le deuxième relatif aux activités du volet agricole. Ceux-ci devront être adoptés au tout début de l'année 2008.

2.2 PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION

2.2.1 Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED

Le projet d'assistance technique à l'ON a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la conception et de la mise en œuvre de l'aide communautaire, de façon à accroître son impact sur le développement économique et la réduction de la pauvreté au Gabon.

La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON), fait l'objet depuis le 24 juillet 2006 d'une convention de financement d'un montant de 1,9 millions € (dont une contribution de 500.000 € du Gouvernement), signée pour 3 ans. Sur cet engagement global, un premier DP couvrant la période 1^{er} septembre 2006 au 31 janvier 2008 est en cours d'exécution pour un montant de 891.092 €.

Début 2008, une évaluation à mi-parcours de ce projet sera réalisée afin de tirer des enseignements de la période passée, permettant ainsi d'envisager des ajustements pour le reste du projet. Une attention particulière sera également portée aux éventuelles réorientations et recommandations qui pourraient contribuer à une meilleure efficience et efficacité dans l'utilisation des fonds et, plus spécialement, garantir la pérennisation des actions en cours.

La spécificité de cette convention de financement réside dans la contribution croissante de l'Etat gabonais, qui atteindra 317.000 € pour la troisième année. L'inscription de ces sommes au budget de l'Etat constitue un enjeu majeur dans la réussite des actions entreprises.

2.2.2 Composante Gabon du programme de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC, phase 4), voir également 2.5.2.2.

Le programme ECOFAC vise la mise en œuvre des actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec un objectif global de meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté. Le programme, qui se trouve dans sa quatrième phase, est doté d'un budget de 38 millions d'euros. Prévu pour durer quatre ans, il a démarré en avril 2006.

Le Gabon assure la maîtrise d'ouvrage (Ordonnateur régional) du programme qui comprend sept composantes nationales représentant les pays d'Afrique Centrale bénéficiaires (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC et Sao Tomé). Ce programme comprend également une coordination régionale basée à Libreville et un appui ciblé au Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) sous la forme d'une subvention de 4.327.000 € (2.868.325.939 FCFA) approuvé dès avril 2006 pour une durée de 48 mois, en vue de renforcer ses capacités organisationnelles et opérationnelles pour la mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC sur les aspects relevant des aires protégées et de la conservation de la biodiversité.

Au niveau du Gabon, dont la composante nationale est dotée de 3,15 millions d'euros, le projet doit : (i) donner un support à la gestion du parc national de la Lopé (mise à niveau et formation du personnel) ; (ii) contribuer au développement des activités alternatives en périphérie afin de réduire la pression de chasse sur la faune et (iii) poursuivre l'appui au développement de l'écotourisme pour assurer la contribution du parc au développement socio-économique.

Au plan institutionnel, le Projet se consacre à appuyer l'Agence Nationale des Parcs Nationaux nouvellement créée, afin de développer et de mettre en œuvre les outils structurants et les organes devant assurer la viabilité du réseau des parcs (textes d'applications, plan d'affaires, fonds fiduciaire, fondation, Conseil scientifique...). La maîtrise d'œuvre du projet est assurée au niveau national par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

Un devis programme de démarrage a été approuvé dès juin 2007. Sa gestion est assurée par l'assistance technique (régie indirecte privée) qui n'a été en mesure de désigner le comptable de la régie qu'en octobre et de fournir la garantie bancaire pour le cautionnement de la dotation initiale en novembre. Un avenant de prolongation de la durée d'exécution de ce DP a donc été nécessaire (jusqu'au 31 mars 2008).

Le Comité technique national de suivi chargé d'élaborer le plan d'actions de la composante Gabon pour toute la durée du programme devrait se réunir début février 2008 et élaborer un projet de premier devis programme de croisière à adopter par le Comité technique régional de suivi fin février 2008.

2.2.3 Programme sectoriel de valorisation des aires protégées (PSVAP)

Le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP) d'un montant global de 5 millions d'euros financé sur les ressources du 8^{ème} et du 9^{ème} FED s'est achevé en 2006.

Ce programme comprenait trois composantes : une composante I chargée du renforcement des capacités sectorielles de gestion des aires protégées et des parcs nationaux, une composante II destinée à la réhabilitation et valorisation de la station de recherche d'Ipassa/Makokou, et

enfin une composante III visant l'appui et la valorisation touristique du complexe d'aires protégées de Gamba. Les composantes du programme ont achevé l'exécution des activités en septembre 2006. Les opérations de clôture comptable se sont déroulées au cours de l'année 2007 et devront s'achever en 2008.

Les pérennisations des composantes I et II sont assurées respectivement par le projet ECOFAC IV et le projet FORENET.

2.3 UTILISATION DES RESSOURCES POUR LES ACTEURS NON ETATIQUES

Une convention de financement d'un montant de 3,4 millions d'euros (9,8% du PIN 9^{ème} FED) pour un appui aux acteurs non étatiques (ANE) a été signée en juin 2006. La phase de mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'appui aux acteurs non étatiques (PROGREANE) est prévue pour s'achever au 30 avril 2009. Néanmoins, une prolongation de cette période au 16 mai 2010 a été sollicitée afin de disposer de 3 années pleines de mise en œuvre.

Ce programme comporte deux composantes : (i) renforcement des ANE dans leur capacité d'organisation et de mobilisation au niveau national sur les débats publics touchant à l'amélioration des conditions de vie des populations ; (ii) structuration interne des ANE et formation des membres afin d'accroître leurs capacités en tant que prestataires de services.

L'année 2007 a été marquée par le lancement d'un appel d'offre international pour la fourniture de l'assistance technique au projet. Au mois de juin, un bureau d'étude a été retenu et la mise en place de l'équipe du projet est intervenue au court du mois de septembre. Un DP de démarrage a été exécuté sur cette période afin d'ouvrir et d'équiper la Maison des ANE qui constitue un lieu majeur pour le PROGREANE. Un atelier de lancement a également été organisé au mois de novembre afin de présenter le PROGREANE aux ANE et dégager avec eux les priorités du projet.

Dès le début de l'année 2008, un DP de croisière sera signé. L'appui à la mise en réseaux thématiques des organisations de la société civile gabonaise sera poursuivi et accentué, de même un appel à proposition sera lancé dans le but de financer des actions initiées par des structures de la société civile gabonaise. Une attention particulière sera portée à la Maison des ANE qui poursuivra son ouverture sur l'extérieur et engagera une réflexion importante sur les moyens d'assurer la pérennisation de ses activités en dégageant, à terme, des ressources financières complémentaires à celles du FED.

La méconnaissance des procédures FED de la part du régisseur et du comptable de ce projet a entraîné certaines difficultés et retards dans la préparation des documents contractuels. De même, l'absence de dépôt d'une garantie de la part du titulaire du marché d'assistance technique long terme au PROGREANE a obligé celui-ci à préfinancer la phase de démarrage.

2.4 UTILISATION DE L'ENVELOPPE B

En octobre 2007, la convention de financement du projet d'appui aux mesures d'urgence du Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire a été signée (1,2 million d'Euros). La convention de contribution CE-FAO est en cours d'élaboration. Le démarrage des activités ne pourra être effectif que lorsque cette convention de contribution aura pu être finalisée par l'ensemble des parties.

2.5 AUTRES INSTRUMENTS

2.5.1 SYSMIN

Le programme SYSMIN, dont la convention de financement a été signée le 15 juillet 2003, se décline en trois composantes opérationnelles, coordonnées par une Cellule de Pilotage et de Gestion (CPG) : (i) Appui Institutionnel, (ii) réhabilitations environnementales et (iii) actions sociales.

Une évaluation à mi-parcours du programme SYSMIN a été effectuée pendant les mois de juin-juillet 2007; il s'agissait de la première évaluation depuis le lancement du programme et des nombreuses recommandations ont été formulées dans la version finale approuvée par toutes les parties concernées en novembre 2007. Ces indications ont permis la réorientation de certains volets (hydraulique villageoise) bien avant l'approbation finale du rapport. Le comité de direction du SYSMIN aura en 2008 la tâche de suivre l'avancement des autres améliorations suggérées par le rapport d'évaluation et acceptées par tous les interlocuteurs.

- Composante Appui Institutionnel

Cette composante vise globalement à augmenter et rentabiliser les ressources de l'Etat dérivant de manière directe ou indirecte de l'activité minière. Les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2007 :

- Début de l'exécution des recommandations du rapport d'évaluation préconisant d'accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles prévues dans la Convention de Financement, à savoir: (i) la mise en place d'un guichet unique afin de garantir une attribution transparente des droits d'exploitation minière ; (ii) la révision et l'adéquation des conventions environnementales ; (iii) l'établissement d'une politique de l'eau en milieu rural accompagnée par un engagement financier durable dans le budget de l'état et (iv) le renforcement des mesures de surveillance sanitaire dans les régions impactées par les activités extractives
- Les marchés de fourniture de matériels du Laboratoire de la DGEL attribués en 2006 dans le cadre du renforcement des capacités analytiques sont en cours d'exécution. La plupart des réceptions provisoires des matériels et équipements spécifiques a été effectué en 2007 ; certains équipements (analyseurs mercure et ICP) seront réceptionnés au premier semestre 2008.
- Un important avenant (1.901.451.558 FCFA) au marché d'assistance technique relatif à la Constitution d'une base de données géologique et minière, a été approuvé au mois de décembre 2007, permettant au Gabon de disposer à la fin du projet des données pour l'entièreté de son territoire.

- Composante réhabilitations environnementales

Les marchés relatifs à cette composante ont été lancés en 2006 et sont en cours d'exécution. Il s'agit :

- Des marchés relatifs à la mise en place d'un système de gestion de l'environnement et l'étude environnementale de la rivière Moulili au niveau de COMILOG; le rapport final provisoire sera livré en février 2008.
- De l'assistance technique portant sur l'évaluation des gisements de manganèse de Bangombé et Okouma (avec achat de matériels pour le laboratoire de Comilog).
- De la réalisation des sondages à Bangombé et Okouma à Comilog et de la surveillance des travaux de sondages

Cette composante, d'une manière générale, vise à soutenir les deux entreprises minières dans la gestion des questions environnementales (COMUF pour la réhabilitation du site industriel et COMILOG pour non seulement la mise en place d'un système de gestion de l'environnement et une étude environnementale de la rivière Moulili), mais aussi, la réalisation des sondages à Bangombé et Okouma, qui regroupe trois marchés : études portant évaluation du gisement, travaux de sondages et surveillance des travaux.

- Composante actions sociales

- Le marché d'Assistance technique du volet hydraulique villageoise dans trois provinces (Haut-Ogooué, Ngounié et Woleu-Ntem), a été réorienté (suppression de la partie animation) suite aux conclusions du rapport d'évaluation mi-parcours qui a souligné l'absence de pertinence des activités de sensibilisation et formation des populations bénéficiaires au regard des nouvelles orientations gouvernementales en matière de politique de l'eau. Le maître d'œuvre a entamé le processus d'élaboration d'une politique de l'eau en milieu rural ainsi qu'un code de l'eau, dont l'adoption par le Gouvernement constitue une condition indispensable à l'endossement des DAO en 2008; un avenant au contrat en cours (n°2) permettra en 2008 de mieux cadrer la nouvelle orientation de cette composante.
- Une surveillance radiologique à long terme dans la zone de Mounana a été assurée par le devis programme Régie FED CNPPRI Mounana 2007. Cette surveillance apporte à la population de Mounana dans le Haut-Ogooué un suivi sanitaire de l'impact de l'exploitation minière de COMUF. Les activités continueront à être financées en 2008 par le biais de devis-programmes, les autorités nationales étant censées assumer la responsabilité du financement par la suite.
- Un volet d'enquête épidémiologique et surveillance sanitaire à Moanda (région d'exploitation des mines de manganèse par la Comilog) a été préparé en 2007 en étroite collaboration avec la CPG et le lancement de l'appel d'offre se fera pendant le premier semestre 2008 malgré le niveau de collaboration peu satisfaisant manifesté au jour d'aujourd'hui par la Comilog.

Un audit financier du programme SYSMIN a été effectué dans le dernier trimestre 2007 et le rapport final sera disponible dans le premier semestre 2008; les premières indications fournies par le rapport provisoire montrent que des améliorations sont à réaliser dans le circuit financier et dans les méthodes comptables. Une position définitive sur l'éligibilité des dépenses sera établie de commun accord en 2008 après approbation du rapport final.

2.5.2 Coopération régionale

2.5.2.1 Transports-infrastructures

Le Gabon, en tant que membre de la CEMAC, participe à la mise en œuvre du programme de Facilitation des Transport en Afrique Centrale (FASTRAC) touchant (i) l'interconnexion des administrations douanières, (ii) la simplification et l'harmonisation des législations en matière de transports dans la zone CEMAC, (iii) l'opérationnalisation de procédures de transit inter-Etats, (iv) des études de transport régionaux et (v) l'amélioration des infrastructures de contrôle. Au titre de ce dernier point, le Gabon s'est montré intéressé à la construction de postes de frontières juxtaposés avec le Cameroun (Ntem), bien que le pays ne soit pas intégré dans les deux corridors pilotes retenus.

2.5.2.2 Programme de Conservation et Utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC, phase 4, voir aussi § 2.2.2.)

La convention de financement pour la phase 4 du programme ECOFAC a été signée à Brazzaville début février 2006, pour un montant de 38,15 millions d'euros. Le budget total du programme est un ensemble de contributions des PIR 9^{ème} FED Afrique centrale (14 millions €), SADC (5 millions €), ESA (5 millions €), et des PIN 9^{ème} FED Cameroun (4 millions €), Congo (2 millions €), RDC (5 millions €) et Gabon (3,15 millions €). Cette diversité de sources de financement impose une gestion financière et une programmation très stricte des activités, d'autant que la date limite de contractualisation est fixée au 22 Décembre 2008. Les activités du programme ont démarré dès avril 2006 avec la signature, pour 48 mois, d'un contrat de subvention en faveur du Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC). En 2007, le RAPAC a procédé à la finalisation du recrutement de l'ensemble de son staff technique (assistance technique en appui à la gestion de projets).

Cette année a également permis d'initier 2 importantes études : (i) la finalisation du plan stratégique du réseau et (ii) l'audit institutionnel et organisationnel. Ces 2 études indispensables au développement du RAPAC seront présentées pour validation au Conseil d'administration de février 2008.

L'année 2007 a également permis de finaliser le long processus de recrutement de l'assistance technique de mise en œuvre des 7 composantes nationales et de la coordination régionale. A l'issue d'un appel d'offre international restreint, un consortium a été sélectionné comme attributaire des 3 lots, à savoir :

- lot 1 : Coordination, Congo, Centrafrique, Guinée équatoriale, São Tomé, et RDC pour un total de 4.439.383.532 FCFA imputé à la contribution PIR Afrique centrale.
- lot 2 : Gabon, pour un total de 786.354.489 FCFA imputé à la contribution PIN Gabon.
- lot 3 : Cameroun, pour un total de 543.394.891 FCFA imputé à contribution PIN Cameroun.

Les contrats pour les 3 lots ont été signés en juin 2007 et les premiers experts ont pris fonction en juillet. Les composantes fonctionnent de manière déconcentrée sous forme de devis programmes annuels sous la responsabilité entière des ON des pays bénéficiaires. Les premiers DP de démarrage ont été approuvés dès fin juin 2007 mais les premières dotations initiales n'ont pu être versées avant le mois d'octobre (faute de fourniture des garanties financières par le consortium qui assure la gestion en régie indirecte privée de ces DP). Ceci a obligé une prolongation de la période d'exécution de l'ensemble des DP de démarrage jusqu'en mars 2008.

Un atelier régional de lancement du programme a pu être organisé en décembre 2007, et le premier Comité technique régional de suivi est attendu pour février 2008. L'OR et la Commission ont dès fin 2007 pu exprimer de fortes inquiétudes quant aux capacités de l'assistance technique, tant au niveau de la coordination que de certaines composantes nationales, à donner au programme toute l'impulsion technique nécessaire.

2.5.2.3 Programme Panafricain de contrôle des épizooties - PACE

L'exécution des activités de la composante nationale du programme s'est achevée fin 2006. Les opérations de clôture comptable sont en cours. Le réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies du Gabon (REMAGA) a pris le relais du PACE et poursuit les activités d'amélioration du contrôle des épizooties prioritaires et de procédure OIE pour déclarer le Gabon indemne de peste bovine.

2.5.2.4 Programme d'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité (PAPS)

Les Etats d'Afrique Centrale ont construit progressivement une politique de coopération en matière de paix et de sécurité. Dans ce cadre, le Conseil de Paix et de Sécurité Afrique Centrale (COPAX) a été intégré dans les structures de la CEEAC en 1999, précisément au sein de son Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité (DIHPSS), qui comprend à son tour trois organes :

- Le mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique centrale (MARAC) ;
- La Direction des Actions Politiques ;
- La Force Multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

Le Programme d'Appui de la CE à la CEEAC en matière de Paix et Sécurité (PAPS), d'un montant de 4 millions d'€ et d'une durée de 3,5 ans, met depuis février 2007 à la disposition de la CEEAC des moyens visant à accomplir son mandat de paix et de sécurité.

Ce projet comprend quatre volets:

- 1) le développement des capacités internes du DIHPSS (révision de l'organigramme, renforcement des capacités de gestion, des ressources humaines) ;
- 2) la mise en opération du MARAC dans ses fonctions d'observation et d'analyses des risques, des causes et des options de solution des conflits ;
- 3) l'appui aux actions politiques et diplomatiques de la CEEAC pour la prévention des conflits et la gestion des crises ;
- 4) l'appui à la société civile active en matière de paix et de sécurité à travers un appel à proposition et le développement de collaboration entre la société civile et la CEEAC.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce programme, un DP de démarrage s'est terminé en octobre 2007 et le 1^{er} DP de croisière lui a succédé. De manière générale, on note une appropriation croissante de ce projet par le DIHPSS, son bénéficiaire.

Le Gabon abrite le siège du Secrétariat Général de la CEEAC et des réunions officielles se tiennent régulièrement à Libreville. Le Président Gabonais, Omar BONGO ONDIMBA, détient le leadership politique de la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC), dont la responsabilité devrait être transférée de la CEMAC à la CEEAC.

2.5.3 Coopération intra-ACP

2.5.3.1 Programme d'amélioration des conditions sanitaires des produits de la pêche – SFP

Le projet d'amélioration de l'état sanitaire des pêches dans les pays ACP et PTOM a démarré en 2002 pour une durée de 5 ans. Une mission d'évaluation des besoins, préalable au démarrage d'actions spécifiques a été réalisée en novembre 2006 en vue d'un appui à l'amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche. En raison de l'arrivée à terme du projet en 2007 et dans l'incertitude que celui-ci puisse être prolongé, aucune activité n'a pu être planifiée cette année. En septembre 2007, l'avenant de prolongation a été approuvé et le programme est officiellement prolongé jusqu'au 30 novembre 2010. Certaines actions spécifiques issues de la mission de diagnostic devraient être lancées en 2008.

2.5.3.2 ACP Forestry Research Network

D'un montant de 6 millions € sur 4 ans, la convention de financement de ce projet a été signée en 2007 à Bruxelles entre la Commission et le SG des ACP. L'objectif du projet est de réaliser une mise en réseau des institutions et des centres de recherche des zones forestières d'Afrique centrale, du plateau des Guyanes et de la Papouasie Nouvelle-Guinée, ainsi que de

faciliter les échanges de résultats entre des pays ayant des problématiques similaires, en vue d'une meilleure gestion des ressources forestières. Sa mise en œuvre a été confiée au CIFOR (Centre International pour la Recherche Forestière) par le biais d'un contrat de subvention incluant 20% de cofinancement apporté par le bénéficiaire. Le Gabon, par le biais de sa station de recherche CENAREST/IRET de Makokou, est le point focal régional ("plate forme scientifique") pour l'Afrique centrale et doit bénéficier directement de 500.000 € (jusqu'à fin 2010) en appui à son opérationnalisation. Cet appui concerne l'acquisition d'équipements, la réparation des peintures et du système de distribution d'eau, ainsi qu'une contribution au fonctionnement de la Station et les activités d'animation régionale assurée par le point focal basé à Libreville. Une rallonge de 100.000 € pourrait être consentie si une prolongation de la durée d'exécution du projet jusqu'en 2012 est acceptée par la Commission.

Un atelier devrait être organisé à Bruxelles début 2008 pour définir les programmes scientifiques à mettre en œuvre (environ 1,5 millions € réservés au financement des activités de recherche) autour des "forêts tropicales et changements climatiques" et de "l'utilisation durable de la forêt et les services utiles qu'elle procure".

2.5.3.3 Projet de renforcement de la gestion des pêches dans les pays ACP - FISH II

La Convention de financement du projet FISH II a été signée en décembre 2007. Ce programme vise à l'échelle régionale et nationale : (i) à l'amélioration des politiques de pêche et des plans de gestion ; (ii) au renforcement de la mise en œuvre et de la gestion du secteur ; (iii) au renforcement des stratégies de recherche ; (iv) au développement de cadres réglementaires de soutien aux entreprises et aux initiatives privées et (v) au développement d'échanges de connaissance en matière de gestion des pêches et de commerce. Pour l'Afrique centrale, le point focal régional devrait être basé au COREP ou à la CEEAC.

2.5.4 Lignes budgétaires de la Communauté

2.5.4.1 Appui régional à l'ENEF et à l'ERAIFT

Ce projet a pour but de renforcer les capacités de deux institutions régionales de formation de cadres en charge de la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale : l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) au Gabon et l'Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (ERAIFT) en République Démocratique du Congo.

Le projet apporte une assistance technique, un appui au personnel et au fonctionnement des deux sites, dans le domaine de la gestion de la scolarité et du corps enseignant, de la programmation et du contenu pédagogique des formations.

Volet régional :

L'appui au RIFFEAC (voir point 4) concerne la formulation du plan stratégique du réseau et la définition de statuts appropriés, avec un ancrage auprès de l'institution régionale de référence pour le secteur forestier (la COMIFAC). Le projet a permis l'adoption des statuts du réseau en octobre 2007 à Douala.

Volet ENEF :

Toutes les études préliminaires relatives aux réformes pédagogiques et administratives de l'Ecole ont été menées. Leurs conclusions, qui ont fait l'objet d'un atelier de restitution, doivent permettre au Gouvernement de donner un rayonnement international aux formations dispensées à l'ENEF.

Les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Ecole ont déjà fait l'objet d'une réception provisoire. Les travaux visent à accroître la capacité d'accueil de l'Ecole, à améliorer la vie

des étudiants et à doter l'établissement d'un accès informatique et Internet performant. Le Gouvernement s'est engagé à prendre toutes les dispositions pour garantir l'entretien et la sécurisation des équipements.

Par ailleurs, 4 enseignants de l'ENEF sont en formation supérieure de longue durée sur financement du projet. Un premier module de formation en écotourisme de haut niveau a été élaboré par les enseignants de l'ENEF avec l'appui de l'assistance technique.

Volet ERAIFT :

Le volet ERAIFT n'a démarré qu'en janvier 2006 sous la forme d'un contrat de subvention du Gabon en faveur de l'UNESCO qui intervient sur site depuis plusieurs années.

Les études organisationnelles et administration finances préalables aux réformes de l'établissement ont été achevées et soumises au Comité des Affaires Universitaires pour approbation. Les travaux d'amélioration des infrastructures de l'Ecole ont été réalisés grâce à un financement complémentaire substantiel du PIN RDC. Un bâtiment a été intégralement réhabilité pour héberger des salles de classe et l'Administration de l'Ecole.

Du fait de ces retards de démarrage indépendants du bénéficiaire, une prolongation de la période de mise en oeuvre opérationnelle jusqu'au 31/07/2008 a été accordée par la CE le 23/01/2007. Cet avenant à la CF prévoit également une période de clôture de 12 mois jusqu'au 31/07/2009.

Le contrat d'assistance technique, dont la validité a été prolongée sans incidence financière jusqu'au 13 juin 2007, a été prolongé de 13 mois supplémentaires avec la mobilisation d'une partie des imprévus de la CF.

A ce jour donc, tous les problèmes survenus dans la gestion de ce projet ont pu être surmontés. Une évaluation externe est à lancer au premier semestre 2008.

2.5.4.2 *Projet PREP / Agrisud International*

Le projet a pris fin en 2006. Les opérations de clôture sont en cours.

2.5.4.3 *Projet DACEFI / WWF-CARPO*

Le projet Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation des Forêts Illégales (DACEFI), d'un montant global de 1 917 750 € dont 1 534 200 € CE, a démarré fin 2005 pour une durée de 3 ans.

Les zones d'intervention de ce projet sont la périphérie de la Réserve de Faune du Dja au Cameroun et la périphérie du Parc national de Minkébé au Gabon. Il vise à dynamiser et à promouvoir au niveau institutionnel et sur le terrain la foresterie sociale, à soutenir les populations dans leurs démarches pour la mise en place de forêts communautaires et à mettre en oeuvre des techniques d'agroforesterie durables permettant de diversifier le tissu socio-économique local.

Dans sa première année d'exécution, les activités de la composante Gabon du projet se sont orientées vers la mise en place de l'équipe technique, la collecte de données de base, la diffusion de documents de présentation du projet. Un Protocole d'accord entre le WWF et le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs nationaux a été signé fin 2006 en vue de coordonner et d'harmoniser les activités de la Composante Gabon. Cette année a vu l'intérêt des populations se manifester de manière concrète, le volet agroforesterie en particulier a abouti à la mise en place de 2 pépinières (+ de 5.000 plants). Quant au volet "forêt communautaire", il a vu émergé deux associations qui, en accord avec les autorités

locales, ont préparé les deux premiers dossiers de demande pour la reconnaissance par le MINEF d'une forêt communautaire. Le processus devrait aboutir au plus tard en mai 2008.

2.5.4.4 *Projet "Gestion faune – projet pilote Minkébé" / WWF-CARPO*

Le projet "Développement d'un mode de gestion faune dans les grands massifs forestiers d'Afrique centrale – Projet pilote au nord-est du Gabon", d'un montant de 1.891.101 € dont 1.400.000 € CE, a démarré en septembre 2003 pour une durée initiale de 36 mois.

Il vise à définir et mettre en œuvre des modèles de co-gestion des voies d'accès pour la chasse (routes forestières, rivières) avec les principaux acteurs économiques (sociétés forestières, sociétés minières) et les populations locales/administration nationale.

La périphérie du Parc national de Minkébé a été choisie comme zone d'intervention. Ce Parc constituant la partie gabonaise de la zone TRIDOM Dja (Cameroun) – Odzala (Congo) – Minkébé, l'un des grands paysages d'importance écologique majeure en Afrique centrale.

Les principales activités réalisées à ce jour sont le renforcement des brigades de faune d'Oyem et de Makokou, des études socio-économiques et des campagnes de sensibilisation des acteurs, la conclusion de contrats de co-gestion entre l'Administration et les orpailleurs, ainsi qu'avec les sociétés forestières Bordamur et Rougier.

En septembre 2006, la CE a approuvé un avenant au contrat pour une prolongation de 24 mois de l'exécution du projet, jusqu'en septembre 2008.

2.5.5 L'accord de partenariat économique (APE)

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC et le Secrétariat Général de la CEEAC ont reçu un mandat pour conduire les négociations au nom des Etats membres de la CEMAC auxquels se sont joints São Tomé e Príncipe, ainsi que la République démocratique du Congo (RDC). Cet ensemble régional est dénommé pour les négociations et par commodité "Afrique Centrale".

Entamé en 2003, ce processus de négociation a été particulièrement soutenu en 2007. On notera qu'en novembre 2007, la CE et le Gabon ont tenu plusieurs réunions à Libreville, qui avaient pour objectif de préciser les contours d'un Accord d'Etape Régional, limité aux marchandises, devant être mis en œuvre avant la date limite du 31 décembre 2007. Les autorités gabonaises n'ont finalement pas paraphé ledit document. En revanche, les autorités camerounaises, sur la base de ces travaux, ont conclu un accord d'étape dans les semaines qui ont suivi.

En conséquence, depuis le 1er janvier 2008, le Gabon est assujéti au régime commun du SPG - Système de Préférences Généralisées de la Communauté pour la période 2006 - 2008, issu du Règlement (CE) n°980/2005 du Conseil, du 27 juin 2005, portant application d'un schéma de préférences tarifaires généralisées.

Au cours de l'année écoulée, le Gabon a pu bénéficier pleinement des appuis disponibles dans le cadre des divers programmes d'appui (PAIRAC, BizClim, TradeCom). Le processus de négociation pour un Accord de Partenariat complet et régional va se poursuivre durant l'année 2008.

Dans le cadre du 10^e FED tant national que régional, le Gabon devrait pouvoir mettre en œuvre des aides pour l'APE.

2.5.6 Banque Européenne d'Investissement

Banque Européenne d'Investissement

Au cours de l'année 2007 deux opérations en faveur du secteur financier gabonais ont été signées :

Le prêt global III (Gabon) signé en juin/juillet 2007 avec la Banque gabonaise de développement (BGD) et la Financial Bank Gabon (FBG), portant sur la mise à disposition de la contre-valeur en FCFA de 7 millions d'EUR, pour rétrocession à des opérateurs commerciaux publics et privés ainsi qu'à des institutions de micro finance au Gabon.

L'accord cadre de garantie (opération régionale) signé en juin 2007, avec BGFIBANK Gabon, visant à partager avec cet établissement les risques encourus sur les prêts ou garanties qu'il accorde à des entreprises commerciales privées ou publiques. BGFIBANK est la première banque sélectionnée pour l'opération proposée ; mais d'autres banques des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pourraient également être choisies à l'avenir. Cet accord-cadre de garantie est complémentaire des lignes de crédit mises en place par la BEI dans de nombreux pays d'Afrique centrale et notamment du prêt global III (Gabon) car il vise à soutenir l'activité des banques qui disposent d'importantes liquidités et qui voudraient développer leurs activités tout en respectant les ratios prudentiels de la Commission bancaire d'Afrique centrale en matière de risques.

Pour 2008, les orientations suivantes seront prises :

Secteur financier : suivi des opérations mises en place et évaluation de nouvelles opérations visant à accompagner le développement des banques gabonaises.

Gabon Telecom : un projet complémentaire au projet SAT3/WASC/SAFE est à l'étude. Il permettra de relier trois villes côtières (Libreville, Port Gentil et Gamba) au câble de fibre optique (coût du projet estimé 18 millions d'euros). Le financement d'autres projets d'investissement de Gabon Telecom et de Libertis à travers la signature d'un accord cadre de financement est également à l'étude.

Par ailleurs, le projet de Sécurité Aérienne, signé en 1996 avec la République gabonaise pour une durée de 10 ans et portant sur la modernisation et la réhabilitation de sept aéroports au Gabon pose quelques difficultés qui devront être résolues avant le 30 juin 2008. En effet, la part de financement du projet qui devait être financée par le Gabon sur ressources budgétaires (10.8 millions d'euros) n'a toujours pas été versée (alors que la part de la BEI a été versée en 2003). Du fait du retard pris depuis la signature du contrat, certains éléments du projet sont devenus d'une priorité inférieure et la liste des obligations contractuelles du Gabon a été redimensionnée et actualisée à 6 730 millions de FCFA (10.3 millions d'euros). La BEI s'attend à ce que cette somme soit inscrite au budget de l'Etat gabonais pour l'année 2008, faute de quoi elle se trouvera dans l'obligation d'appliquer les mesures contractuelles concernant l'exigibilité anticipée du prêt.

2.5.7 L'accord de pêche UE/Gabon

L'Accord de Partenariat de Pêche couvre une période de 6 ans, du 3 décembre 2005 au 2 décembre 2011. Cet accord exclusivement thonier prévoit la possibilité de pêche pour 40 navires communautaires. Une compensation financière globale annuelle de 860.000 € a été

fixée, dont 60% doit contribuer à l'appui et à la mise en œuvre d'initiatives prises dans le cadre de la politique sectorielle des pêches définie par le Gabon.

La mise en œuvre de cet accord comporte des éléments politiques importants, comme le dialogue politique permanent portant sur la politique sectorielle des pêches et l'identification des axes de coopération permettant le renforcement de la coopération scientifique, la mise en œuvre d'une coopération régionale forte (développement et dynamisation de la coopération au sein du Comité régional des pêches du Golfe de Guinée – COREP) et le renforcement du contrôle et de la surveillance.

Dans ce cadre, une deuxième commission mixte a eu lieu en avril 2007. Malgré les tensions occasionnées notamment par les retards des deux premiers versements (qui ont été effectués en juin et en septembre 2007), le procès verbal de cette commission mixte a finalement pu être signé par le nouveau Directeur Général des pêches et de l'aquaculture du Gabon en novembre 2007.

Même si la mission technique au Gabon a dû être reportée pour des raisons de priorités de service, une rencontre avec le Directeur Général des Pêches de la République Gabonaise a eu lieu, en juillet 2007, à l'occasion de la réunion COMHAFAT à Abidjan. Par la suite la DG MARE a pu également rencontrer le Ministre de l'Economie forestière, des Eaux et de la Pêche M. Emile DOUMBA du 27 au 29 mars 2008 lors du IIème séminaire CLUSTER d'entreprises des pêches dans les Pays Tiers à Isla Cristina (Espagne). Pendant cette dernière réunion, en particulier, certains aspects techniques liés à l'application de l'accord ont été abordés, notamment la question du transfert des fonds et celles de la pêche illégale et de la surveillance.

La réunion technique sur place aura lieu dès que possible, probablement courant du mois de juillet et la Commission mixte annuelle est prévue par la suite à Bruxelles.

Parmi les points sensibles, il faut signaler la demande de la part de certains Etats membres de pouvoir élargir les possibilités de pêche à des espèces non couvertes par le protocole. Une étude d'évaluation de l'impact d'un tel élargissement de l'activité de pêche dans les eaux gabonaise et saotoméennes est actuellement en préparation et, en même temps, une demande formelle pour le lancement d'une campagne de pêche expérimentale pour les crustacés a été envoyée aux autorités gabonaises.

L'UE et le Gabon ont convenu en particulier de mener des actions visant à la meilleure connaissance des ressources halieutiques, par des évaluations de l'état des stocks et par une amélioration du système de collecte et de diffusion des données pour répondre, entre autre, à la demande de certains Etats membres de pouvoir élargir les possibilités de pêche à des espèces non couvertes par le protocole en vigueur. Dans ce contexte, une étude d'évaluation de l'impact d'un tel élargissement de pêche dans les eaux gabonaises est actuellement en préparation et, en même temps, une demande formelle pour le lancement d'une campagne de pêche expérimentale pour les crustacés a été envoyée aux autorités gabonaises.

D'autres axes d'amélioration ont été identifiés dans le cadre du partenariat et concernent notamment le renforcement des capacités dans le secteur (incitations des nationaux aux métiers de la pêche et aquaculture, améliorations du management et de l'administration, organisation des acteurs) ; le perfectionnement de la qualité des produits de la pêche et des techniques de transformation, l'actualisation de la réglementation nationale sur la pêche et l'aquaculture et le renforcement des systèmes de surveillance et de télédétection satellitaire.

2.5.8 .L'exportation des produits de la pêche vers l'Union européenne

Suite aux recommandations issues de la mission de l'OAV au Gabon en juin 2004, la DG SANCO avait jugé insuffisant le plan d'action proposé par l'autorité compétente. En octobre 2005, lorsque le Gabon a sollicité des changements dans la liste des établissements agréés et des navires congélateurs autorisés à exporter les produits de la pêche du Gabon vers l'Union européenne, la DG SANCO a signifié au Gabon que cette liste était gelée et qu'il n'était pas possible d'y intégrer de nouveaux établissements tant que les mesures correctives recommandées par l'OAV n'auraient pas été entièrement planifiées ou mises en œuvre.

De nouvelles propositions de plan d'action ont été transmises par le Gabon en 2006 et 2007 mais elles ont toujours été considérées comme insuffisantes, notamment concernant la faiblesse des arrêtés ministériels, des contrôles sanitaires officiels et des analyses des laboratoires de référence, qu'il fallait combler pour lever le gel de la liste. En septembre 2007, une mission de contrôle de l'OAV a été effectuée et un nouveau rapport de recommandations élaboré. En 2008, le Gabon devra établir un plan d'action cohérent pour éviter que des sanctions plus importantes, pouvant remettre en cause leur agrément, ne soient appliquées.

3 COHERENCE DES POLITIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT

Afin d'assurer une efficacité optimale de l'aide de l'Union Européenne, il est nécessaire de vérifier constamment la cohérence des politiques pour le développement avec les politiques communautaires.

Ainsi, dans le secteur du commerce, les négociations de l'accord de partenariat économique et la mise en place de mesure d'accompagnement, constituent une priorité. Pour assurer une issue durable et respectueuse du développement à ces discussions, l'Union européenne améliorera encore son système de préférences généralisées afin de renforcer effectivement les exportations des pays en développement vers l'Europe

On peut également mentionner le domaine de la pêche dans lequel un accord entre le Gabon et l'Union européenne a été signé en 2005 permettant de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable de la ressource halieutique dans l'intérêt mutuel des deux parties.

Au niveau environnemental enfin, la Commission, tout en apportant sa contribution à la conservation de la biodiversité en Afrique Centrale et à la préservation des forêts du bassin de Congo, entend également mettre en œuvre des politiques contraignantes au sein de l'Union européenne afin de contribuer de son côté à la lutte contre les changements environnementaux et climatiques en Europe.

4 STRATÉGIE UE-AFRIQUE

Les activités mises en œuvre au cours de l'année 2008 s'attacheront à prendre en compte les actions prioritaires du premier plan d'action de Lisbonne (2008-2011) pour la mise en œuvre de la Stratégie Afrique-UE adoptée à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007.

Actions prioritaires paix et la sécurité

Le Président de la République gabonaise est personnellement impliqué dans les pourparlers de paix concernant plusieurs conflits sur le continent et la diplomatie gabonaise joue un rôle important en la matière. Au niveau opérationnel, le soutien à la CEEAC dans ce secteur se poursuivra en 2008 avec notamment un appui à la mise en place du Mécanisme d'Alerte

Rapide d'Afrique Centrale (MARAC) ainsi que le soutien à la société civile de la région active en matière de paix et de sécurité. Une attention particulière sera également portée à la transformation de la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC) en Force Multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) qui s'accompagnera du transfert progressif de responsabilité de la CEMAC à la CEEAC, dont le siège se situe à Libreville.

Actions prioritaires gouvernance démocratique et les droits de l'homme

La Délégation poursuivra en 2008 le suivi de la participation du Gabon au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ainsi que la finalisation du Programme national de bonne gouvernance (PNBG). La Délégation du Gabon entend également apporter sa contribution active à la préparation du programme indicatif régional 10^{ème} FED afin que la dimension culturelle puisse être prise en compte.

Actions prioritaires commerce, l'intégration régionale et les infrastructures

L'accompagnement du Gabon dans les négociations pour les accords de partenariat économique, se poursuivra tout au long de l'année. Dans ce domaine, le DP d'appui au Comité national des APE doit permettre au pays de préparer au mieux les différentes étapes du processus. Celui-ci se poursuivra jusqu'en juin 2008.

Actions prioritaires objectifs du Millénaire pour le développement

Les actions qui seront mises en œuvre en 2008 contribueront aux objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement dans le secteur de l'éducation. En la matière, le programme d'appui à la formation professionnelle contribuera à la mise en place de trois filières de métiers courtes et qualifiantes (BTP, bois et agriculture) et apportera un appui institutionnel au Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle afin d'améliorer ses capacités de planification et de programmation. Dans ce domaine également, le projet d'appui au secteur routier gabonais qui comprend un important volet consacré aux chantiers école, continuera de dispenser des formations théoriques et pratiques aux cadres et aux salariés des PME-PMI du secteur. S'agissant des aspects relatifs à la santé, le projet d'appui aux mesures d'urgence du Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire apportera également une contribution active à la réalisation des OMD.

Actions prioritaires changement climatique

En la matière, les activités relatives à la préservation de la biodiversité en Afrique Centrale et à la protection et la valorisation des aires protégées, seront poursuivies. De même, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement on Governance and Trade), la Délégation continuera d'accompagner le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs nationaux (MEFEPPN) dans la négociation d'un Accord de partenariat volontaire (APV). L'objectif général de ce mécanisme est de lutter, avec les Etats partenaires, contre l'exploitation illégale des forêts et son commerce associé.

Actions prioritaires migrations, la mobilité et l'emploi

En matière de migration, la Délégation poursuivra son appui afin de permettre la participation de représentants des autorités gabonaises aux conférences UE-Afrique sur le sujet. S'agissant des aspects liés à l'emploi, les projets d'appui à la formation professionnelle et au secteur routier, précédemment cités, ambitionnent de contribuer à dynamiser le marché de l'emploi dans les secteurs du bois, du BTP et de l'agriculture grâce à la disponibilité accrue d'une main d'œuvre qualifiée.

5 COORDINATION DES BAILLEURS ET HARMONISATION

Au Gabon, la coordination interne des partenaires techniques et financiers est bonne. Ils se réunissent mensuellement, sont organisés en groupes de travail thématiques et tiennent à jour une matrice de l'ensemble de leurs interventions. La Délégation de la Commission européenne au Gabon est au centre de ce processus. Outre sa participation constante aux groupes mensuels et thématiques, la Délégation est le point focal pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux différentes interventions des bailleurs. Par ailleurs, la Délégation est également le point focal de l'enquête 2008 de l'OCDE relative au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

La coordination des financements extérieurs est assurée par le ministère de la planification et le ministère des finances, en relation avec les ministères techniques responsables des secteurs concernés. Le ministère des affaires étrangères est chargé des rapports avec les organismes internationaux, de la coopération et de la francophonie.

Le processus d'harmonisation de l'aide entre le Gabon et les pays donateurs est encore embryonnaire et éprouve du mal à démarrer. Le Gabon a adhéré en 2006 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et a approuvé le principe de la création d'une instance de dialogue spécifique à l'harmonisation et à l'efficacité de l'aide afin de formaliser le dialogue entre les PTF et le gouvernement; de bâtir un plan d'action national pour l'harmonisation et le suivi de l'aide; de suivre les indicateurs de Paris; et d'élaborer conjointement des politiques et programmes sectoriels pilotés par le gouvernement dans le cadre général du DSCR. En juillet 2006, une coordination nationale chargée de l'établissement du plan d'action pour l'application de la déclaration de Paris a effectivement été mise en place par arrêté ministériel.

6 DIALOGUE AVEC LES ANE

Le nouveau septennat du président Omar BONGO ONDIMBA, inauguré après les élections de fin 2005, s'appuie sur un gouvernement ouvert à quelques représentants de la société civile et de l'opposition modérée (comme le ministre de la formation professionnelle).

La volonté de l'Etat d'associer les acteurs non étatiques (ANE) au dialogue sur les politiques et stratégies de développement est manifeste depuis la conférence nationale de 1990. La libération de l'expression qui en a été une des conséquences a suscité la création de beaucoup d'associations et de syndicats. Le gouvernement souhaite rassembler toutes les énergies pour le développement durable du Gabon. Néanmoins, la société civile reste encore peu structurée et n'est pas toujours indépendante de la sphère politique.

La signature au titre du 9^e FED d'une convention de financement de 3.400.000 d'euros pour le renforcement des capacités des ANE participe de cette volonté politique. Ce projet contribue au renforcement des acteurs de la société civile et à une plus grande reconnaissance de leur contribution au développement du pays.

7 CONCLUSIONS

La bonne collaboration entre l'Ordonnateur national et la Délégation a permis d'engager l'ensemble des fonds du 9^e FED qui ne l'avaient pas encore été, pendant l'année 2007. Cela s'est traduit par le lancement du projet d'appui au programme gabonais d'entretien routier, le démarrage des programmes de renforcement des Acteurs Non Etatiques et d'appui à la

formation professionnelle de même que celui relatif à l'appui aux mesures d'urgence contre la grippe aviaire. Il en est de même au niveau régional avec le démarrage de la 4^e phase d'ECOFAC et le lancement du Programme de la CEEAC d'appui à la paix et à la sécurité (PAPS).

Au cours de cette période, un travail conjoint important s'est poursuivi afin de finaliser la préparation des documents de programmation relatifs aux 10^{ème} FED. Cela s'est concrétisé par la signature à Lisbonne, le 9 décembre 2007, du Document de stratégie pays et du Programme indicatif national (PIN) qui prévoient, pour la période 2008-2013, les principaux axes de la coopération entre l'Union européenne et le Gabon sur financement 10^{ème} FED.

L'année 2008 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des programmes 9^{ème} FED ainsi qu'à la poursuite de l'important projet SYSMIN. Parallèlement, la priorité sera donnée à la préparation du projet « Facilité de coopération technique » qui doit permettre de financer les études d'identification et de faisabilité détaillées nécessaires à la préparation des projets du 10^{ème} FED.

L'évaluation à mi-parcours du projet d'appui à l'Ordonnateur National sera également suivi avec attention afin, au besoin, de prendre en compte les recommandations qui pourraient être formulées pour une meilleure efficacité et efficacité dans l'utilisation des fonds et, plus spécialement, garantir la pérennisation des actions en cours.

Enfin, la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National et les services de la Délégation poursuivront leur collaboration constante pour faire vivre au mieux le partenariat entre le Gabon et l'Union européenne.

ANNEXES 1. INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET OMD

ANNEXE 1.1 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE MACRO-ECONOMIQUE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Données de base							
1 Population (en milliers)	1517,7	1551,1	1585,2	1620,1	1655,7	1692,2	1729,4
- variation annuelle en %		2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
2a PIB nominal (en millions d'euros)	5364,7	5781,0	6968,4	7610,2	7784,0	8130,1	8483,8
2b PIB nominal par habitant (en milliers d'euros)	3,5	3,7	4,4	4,7	4,7	4,8	4,9
2c - variation annuelle en %		5,4	17,9	6,9	0	2,2	2,1
3 PIB réel (variation annuelle en %)	2,5	1,3	3,0	1,2	5,6	4,2	3,8
4 Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	24,0	24,5	21,3	23,9	26,4	23,8	24,4
Transactions internationales							
5 Exportations de biens et de services (en % du PIB)	55,3	62,2	67,7	66,0	64,4	65,0	62,8
- dont produits pétroliers (en % du PIB)	40,3	41,3	54,2	51,9	51,6	55	50,6
- dont manganèse (en % du PIB)	0,9	2,1	2,1				
- dont bois (en % du PIB)	6,3	5,7	5,5				
6 Balance commerciale (en % du PIB)	24,3	30,2	38,3	33,9	28,8	33,1	30,8
7 Balance des opérations courantes (en % du PIB)			19,9	18,0	16,9	13,3	16,1
8 Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	0,3	3,1	-3,3	-0,2	0,8	3,9	3,6
9 Dette extérieure (en % du PIB)	55,9	49,8	39,1	32,5	26,5	20,9	16,8
10 Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non-facteurs)	16,3	13,3	8,4	10,1	10,0		
11 Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non-facteurs)	1	1,9	2,8	3,5			
Gouvernement							
12 Revenus (en % du PIB)			31,4	31,7	31,2	32,3	
- dont: dons (en % du PIB)			0,04		0,11	0,10	
13 Dépenses (en % du PIB)			22,8	22,5	21,1	20,4	
- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	3,7	4,2	4,2	4,8	4,7	4,6	
14a Déficit (en % du PIB), dons inclus			-8,6	-9,2	-10,1	-12,0	
14b Déficit (en % du PIB), dons exclus							
15 Dette (en % du PIB)	73	61,9	57,1	44,1	36,7	35,1	27,5
- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)	76,7	81,7	88,7	86,2	90,7	96	100
Autres							
16 Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)			1,2	-0,1	5,5	3,0	2,5
17 Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)							
18 Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pou 1 euro)	655,96	655,96	655,96	655,96	655,96	655,96	655,96
19 Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)			14,8				
20 Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)							

Sources : Gouvernement gabonais, 2008

1.2 TABLEAU DES INDICATEURS POUR LES OMD

Type	Indicateur	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2015
Incidence	1. Population sous le minimum de consommation calorique (en %)	10		5							5,5
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)				12	14					
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	92	89		86,8	91					32
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire				91,9	94					100
	5. Taux d'achèvement du cycle primaire										100
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire		96								100
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié		85		86						
	8. Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole		54,8		80,2						
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans		4,7				3,6				<2
	10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée			88							

Source : DGSEE, PNLS, PNUD, UNICEF

ANNEXE 2 SITUATION FINANCIERE POUR LES, 7^{EME}, 8^{EME} ET 9^{EME} FED

Programme indicatif national (PIN)

SITUATION FINANCIERE F.E.D. en € (PIN)

		7ème FED			8ème FED			9ème FED			TOTAL		
		Situation		Mvt	Situation		Mvt	Situation		Mvt	Situation		Mvt
		Fin 2006	Fin 2007	en 2007	Fin 2006	Fin 2007	en 2007	Fin 2006	Fin 2007	en 2007	Fin 2006	Fin 2007	en 2007
PIN (A+B)	Engag. I	29.511.521	29.310.233	201.288	72.459.896	72.367.391	-92.505	29.940.000	35.449.687	5.509.687	131.911.417	137.127.311	5.215.894
	Engag. II	29.363.142	29.310.233	-52.909	61.587.592	67.253.473	5.665.881	7.956.616	14.899.627	6.943.011	98.907.350	111.463.333	12.555.983
	Paievements	29.310.232	29.310.232	0	44.012.191	49.072.740	5.060.549	6.429.560	8.704.279	2.274.719	79.751.983	87.087.251	7.335.268
HORS PROG.	Engag. I	24.753.044	24.753.045	1	40.900.975	39.905.925	-995.050	0	0	0	65.654.019	64.658.970	-995.049
	Engag. II	24.753.044	24.753.045	1	39.924.769	39.905.925	-18.844	0	0	0	64.677.813	64.658.970	-18.843
	Paievements	24.753.044	24.753.045	1	39.907.661	39.905.877	-1.784	0	0	0	64.660.705	64.658.922	-1.783
TOTAL	Engag. I	54.264.565	54.063.278	-201287	113.360.871	112.273.316	-1087555	29.940.000	35449687	5509687	197.565.436	201.786.281	4.220.845
	Engag. II	54.116.186	54.063.278	-52908	101.512.361	107.159.398	5647037	7.956.616	14899627	6943011	163.585.163	176.122.303	12.537.140
	Paievements	54.063.276	54.063.277	1	83.919.852	88.978.617	5058765	6.429.560	8704279	2274719	144.412.688	151.746.173	7.333.485

Source : Livre des comptes OLAS

ANNEXE 3 TABLEAU RECAPITULATIF DE LA COOPERATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU 31.12.2007

Projet	Montant	Source	Statut
Valorisation des aires protégées (PSVAP)	5.000.000	PIN	EC
Etude CAON	53.658	PIN	EC
SYSMIN	35.000.000	PIN	EE
PERFED		PIN	EE
TCF	3.173.839	PIN	EE
Appui à l'ordonnateur national	1.900.000	PIN	EE
Progreane	3.400.000	PIN	EE
Formation professionnelle	4.500.000	PIN	ED
Grippe aviaire	1.200.000	PIN	ED
DACEFI		LB	EE
MINKEBE		LB	EE

ED en démarrage, EE en exécution, EC en clôture

ANNEXE 4 PROJETS REGIONAUX

Projet	Montant	Source	Statut
Projet NTEM	19.140.000	PIN/PIR	EE
ECOFAC III	27.600.000	PIR	EC
ECOFAC IV : conservation et valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale	38.150.000	PIR/PIN	EE
PACE - Programme panafricain de lutte contre les épizooties	948.582	FED	EC
PAPS- Programme d'appui à la CEEAC en matière de paix et sécurité	4.000.000	PIR	EE

ED en démarrage, EE en exécution, EC en clôture

ANNEXE 5 PROJETS DE LA BEI

Gabon - Portefeuille au 31.12.2007

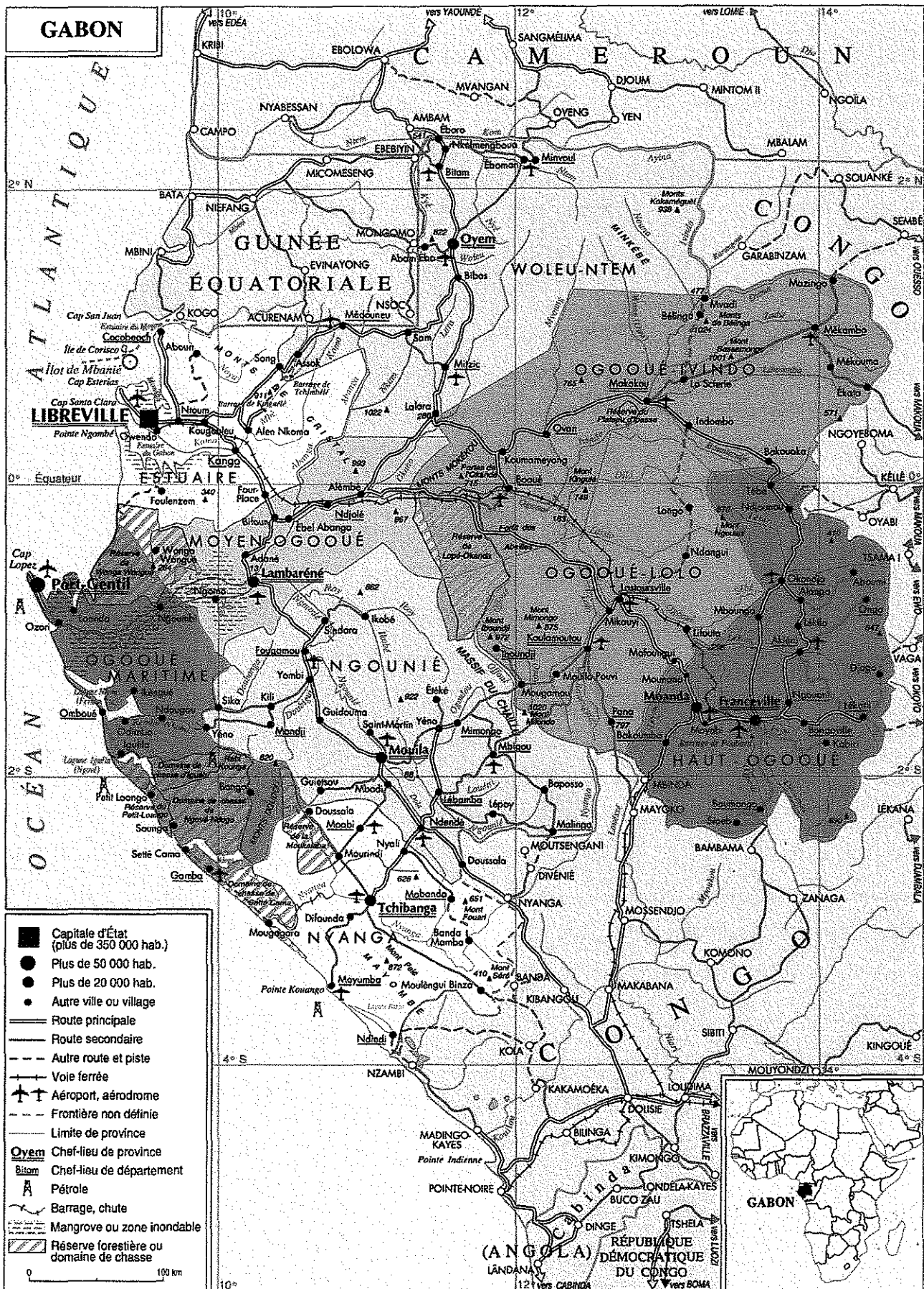
Source of Financing	Name of Contract	Date of signature	Amount signed
BEI	SECURITE AERIENNE NATIONNALE	12/12/1996	10.500.000,00
FED	PG DEV. SECTEUR PRIVE (GABON)	24/11/2000	5.000.000,00
	SAT 3/WASC/SAFE (GABON)	11/03/2002	22.000.000,00
	PRET GLOBAL II (GABON)	18/10/2004	6.500.000,00
	PRET GLOBAL II (GABON) B	18/10/2004	3.500.000,00
	PRET GLOBAL III (GABON)	7/05/2007	7.000.000,00
	TRANSGABONAIS	14/06/1976	7.000.000,00
	ETUDE FERME D'AQUACULTURE	17/05/1996	600.000,00
	Total FED		51.600.000,00
MANDAT	OPERAT. VIVRIERE ET FRUITIERE	21/08/1978	1.600.000,00
	ROUTE PORT GENTIL VERS M'BINE	21/08/1978	3.280.000,00
	PORT COMMERCIAL D'OWENDO	21/09/1978	2.577.000,00
	HEVEACULTURE MITZIC	5/11/1983	1.815.000,00
	REBOISEMENT BOKOUE	9/01/1985	2.780.000,00
	AUDIT DIAGNOSTIC - SECT PUBL.	8/03/1988	1.000.000,00
	AUDIT DIAGNOSTIC - SECT PUBL.	8/03/1988	500.000,00
	HEVEACULTURE VILLAGEOISE	24/07/1989	2.300.000,00
	AIDE AUX P.M.E.	14/08/1989	1.500.000,00
	LIGNE DE CREDIT AU F.A.G.	27/12/1990	500.000,00
	ECOLES PRIMAIRES A LIBREVILLE	19/07/1993	1.005.000,00
	ECOLES PRIMAIRES A LIBREVILLE	19/07/1993	3.700.000,00
	Total Mandat		22.557.000,00
TOTAL			84.657.000,00

ANNEXE 6 CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS

GABON		SUMMARY of EDF FORECASTS 2008 - 2009										
FORECASTS 2008												
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	TARGET ANNEE	
New Global Commitments	1.200.000	0	1.200.000	0	600.000	0	0	0	0	0	600.000	
New Individual Commitments	5.120.176	2.957.290	2.031.934	130.952	3.973.257	2.677.000	1.260.133	1.129.836	287.030	1.825.051	5.798.309	
Payments	6.414.539	3.704.883	2.545.600	164.056	4.977.683	5.828.649	2.743.696	2.460.000	624.953	3.973.696	8.951.379	
Decommitments	145.276					61					145.337	
Decommitments to recommit	57.784					1.338.918					1.396.702	
Reduction of Old RAL	2.924.567	1.687.711	1.190.000	46.856	2.282.711	3.042.553	701.000	1.820.000	521.553	1.611.000	3.893.711	
FORECASTS 2009												
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	TARGET ANNEE	
New Global Commitments	8.800.000	8.800.000	0	0	8.800.000	0	0	0	0	0	8.800.000	
New Individual Commitments	4.052.000	1.763.657	1.717.323	571.020	2.622.319	2.801.000	567.608	1.917.667	315.725	1.526.442	4.148.760	
Payments	7.043.265	3.065.623	2.985.084	992.558	4.558.165	5.896.028	1.194.800	4.036.636	664.592	3.213.118	7.771.283	

RAL	SITUATION on 01/01/2008		SITUATION on 31/12/2008		Amount	Nbr
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2003	ALL PROJECTS	PROJETS decided before 2003		
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	89.163.670	53.713.983	89.744.894	53.713.983	0	0
RAC	25.688.095	5.138.035	21.887.713	5.248.844		1
RAP	24.376.129	18.180.781	19.699.795	14.176.251		0
RAL	50.064.224	23.318.816	41.567.508	19.425.105		0
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	56%	43%	46%	36%		
Nbr of years to absorb RAL	6		5			
					Ceiling increase riders	0
					Extension Date	1
					Réaménagement budgétaire	0
					Modification DTA	0
					Total number of projects	1

ANNEXE 7 CARTE DU PAYS



ANNEXE 8 LISTE DES ACRONYMES

ADIE :	Agence pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD :	Agence Française de Développement
AFERA :	Association des Fonds d'Entretien Routiers Africains
AFLEG :	African Forest Law Enforcement and Governance
APE :	Accords de Partenariat Economique
BAD :	Banque Africaine de Développement
BM :	Banque Mondiale
CAON :	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
CDMT :	Cadre des dépenses à moyen terme
CEI :	Cours Elémentaire 1 ^{ère} année
CEMAC :	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CF :	Convention de Financement
CI :	Conservation Internationale
CNPN :	Conseil National des Parcs Nationaux
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMIFAC :	Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale
COMUF :	Compagnie Minière d'Uranium de Franceville
COPAX :	Conseil de Paix et de Sécurité
COREP :	Comité Régional des Pêches
CP :	Comité de Pilotage
DGMP :	Direction Générale des Marchés Publics
DP :	Devis-Programme
DPPI :	Direction de la Planification et de la Programmation des Investissements
DSP :	Document de Stratégie du Pays
DSCRP :	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC :	Programme Régional de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FER :	Fonds d'Entretien Routier
FLEGT :	Forest Law Enforcement, Governance & Trade
ENEF/ERAIF :	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon) et Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (RDC)
FED :	Fonds Européen de Développement
FMI :	Fonds Monétaire International
FOMAC :	Force Multinationale de l'Afrique Centrale
FORAC :	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale l'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (Kinshasa)
GPAC :	Gestion Participative en Afrique Centrale
IDH :	Index de développement Humain (Nations Unies)
IPN :	Institut Pédagogique National
MARAC :	Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale
MEN :	Ministère de l'Education Nationale
NEPAD :	New Partnership for African Development
OAV :	Office Alimentaire et Vétérinaire
OIBT :	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ON :	Ordonnateur National
QUIBB :	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RAC :	Reste à Contracter
RAL :	Reste à Liquider
RAP :	Reste à Payer
PAPSUT :	Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports
PDIT :	Plan Directeur Intermodal des Transports
PIN :	Programme Indicatif National (Gabon)
PIR :	Programme Indicatif Régional (Afrique Centrale)
PNUD :	Programme de développement des Nations Unies
PPA :	Parité de Pouvoir d'Achat
PPTE :	Petits Pays Très endettés
PSFE :	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
PSIC :	Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles
PSVAP :	Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées
RDP :	Revue des Dépenses Publiques
SEPBG :	Société d'Exploitation des Ports à Bois du Gabon
SNBG :	Société Nationale des Bois du Gabon
SPS :	Sanitaire et Phyto-sanitaire
UA :	Union Africaine
UE :	Union Européenne
WCS :	World Conservation Society
WWF :	World Wildlife Fund